

Item enbug und wffer ac str' hower enbug hower enbug par
de nre prop pover d'ann g'tomay et und' paguete en paguete
et f'ant d'amo led hower

Item bug par d'anteli f'ant d'ann, t'antole plus d'anteli

Item plus d'anteli d'fr german, d'anteli d'fr

Item plus d'anteli d'paguete, plus d'anteli d'fr
german, et d'fr german

Item bug nre d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item bug buffer d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli
d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli
d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item bug und w' nre hower en f'antoli

Item bug und d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item d'anteli d'anteli d'anteli

Item bug und d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item bug und d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item f'antoli d'anteli

Item le nre d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item le nre d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item bug en d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item bug und nre led d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

Item led d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli d'anteli

L'inventaire après décès de 1491 : la vie au château à la fin du Moyen Âge

MATTHIEU LEGUIL, HERVÉ MOUILLEBOUCHE¹

À la mort de Philippe de Bourbon, en septembre 1491, ses héritiers et ayant droit font rédiger un inventaire très précis des biens se trouvant à Montperroux. Ce document de 64 pages permet d'étudier la vie à l'intérieur d'un château, l'usage des pièces, la répartition des tâches entre le maître et la maîtresse de maison, mais aussi le mobilier, les vêtements, les objets de piété et les goûts littéraires grâce à une exceptionnelle bibliothèque de 30 volumes. L'inventaire des monnaies (plus de 1 500) et des archives permet également de comprendre la gestion des affaires et de la fortune de ce grand officier de la fin du Moyen Âge.

Parmi le très riche fonds Montperroux réuni dans la série K des Archives Nationales, nous avons déjà mentionné l'exceptionnel inventaire après décès des biens de Philippe de Montperroux, dressé en 1491². Ce document, signalé et sommairement édité par Claude Roy en 1986³, est un témoignage dont l'intérêt excède de beaucoup la simple histoire de Montperroux. Il permet en effet de découvrir par le menu le mode de vie et la culture d'un aristocrate de la fin du xv^e siècle, et apporte à l'historien une tranche d'humanité d'une rare fraîcheur.

L'inventaire se présente sous la forme d'un cahier de papier de 33 folios sous couverture moderne, écrit d'une seule main. Le cahier regroupe en fait deux inventaires consécutifs, tous les deux signés du notaire Henriet Johannet aux folios 29 v^o et 32 v^o. Il ne s'agit pas du procès verbal rédigé au château, mais d'une copie mise en forme à l'issue des visites.

Chaque feuille du cahier est reliée par une bande de papier collée sur le bord intérieur. L'écriture déborde parfois sur cette bande, ce qui montre que la reliure est antérieure à la copie : il ne manque donc pas de feuillet. Le texte occupe les 3/4 droits des folios, laissant une grande marge à gauche (fig. 1). Chaque article est séparé du précédent par un espace dont la largeur souligne la plus ou moins grande continuité du texte. Les ruptures narratives sont soulignées par des lettrines plus développées.

Les sommes de chaque article sont récapitulées sur la droite des feuillets, et une seconde main a effectué en bas de page les sommes de chaque page. D'autres mains ont ajouté une numérotation des folios en chiffres arabes, et quelques annotations archivistiques dans la marge de gauche :

1. Avec la participation de Gilles Auloy, Laurent Bouzoud, Sophie Jolivet et Claude Roy.

2. AN, K 2 375, n^o 20.

3. Roy, Inventaire des biens de Philippe de Bourbon...

Fig. 1 : f^o 26 v^o de l'inventaire : AN, K 2 375, n^o 20. Cl. L. Bouzoud.

L'inventaire après décès de 1491 : analyse

des indexations de personnes (Montaigu), de rentes, et des traits de plume en face de mentions de pièces d'archives, qui sont sans doute la trace d'une collation ultérieure des archives de Montperroux (et témoignent ainsi de la disparition précoce de la plupart des pièces mentionnées).

Analyse

4. F^o 4 r^o. Sans doute un reliquaire : cf. ce « vaisseau en manière de tournelle d'argent sur une pate d'argent auquel il est de l'œil saint Léger » *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t. 134, p. 181.

La visite se déroule du 10 septembre au 16 octobre 1491. Philippe de Bourbon vient de mourir au château, laissant ses biens à sa seconde femme, Antoinette de Bazarnes, et à son légataire universel, Jean de Dyo, qui est déjà seigneur en titre de Montperroux depuis son mariage avec Marie de Traves. Mais, au moment du décès, les deux héritiers sont absents de la seigneurie. Le samedi 10 septembre, Louis de Muner, seigneur de Fraize, procureur de M^{lle} de Bazarnes, et Pierre de Seyne, procureur de Jean de Dyo, saisissent Guy de Salins, bailli de Montperroux, pour faire un inventaire des biens étant en un coffre « au pied du lit du défunt » et pour prendre dans ce coffre de quoi satisfaire la volonté du défunt.

L'inventaire du coffre (C1) se fait en présence de Henriet Johannet, notaire, Gilbert Turlier et Guillaume Rousseau prêtres, et des seigneurs de Rochefort et de Valette. On y trouve, dans une boîte serrée de bandes de fer (C1b1, f^o 3 r^o), 10 pièces d'or, dans une bourse à quatre bourssets 82 pièces d'or et 528 d'argent et dans un drapeau un peu de billon, le tout pour une valeur d'environ 220 francs. On y prélève la valeur de 100 francs qui est confiée au seigneur de Fraize, exécuteur testamentaire, et au notaire Johannet « pour les employer audit enterrement » (f^o 3 v^o). Le coffre, qui contient en outre trois boîtes non ouvertes (C1b2 à C1b4) deux coffrets de relique (C1b5 et C1b6), une « tournelle d'argent »⁴ et de « menues bagues » qui sont en fait des bagages (C1mb), est scellé et transporté dans la « chambre de Mademoiselle ».

L'inventaire reprend 12 jours plus tard, le jeudi 22 septembre. L'enterrement a eu lieu et un troisième ayant droit, le seigneur de Champperroux, envoie son procureur pour « parfaire ledit inventaire. » (Le seigneur de Champperroux a épousé Isabeau de Ternant la jeune, parente de la première épouse de Philippe de Bourbon).

On commence par « la grant chambre neuve » qui contient un grand lit à ciel, une couchette sans ciel, des chenets, une table à tréteaux et une table pliante, un banc tournis, un buffet contenant un livre d'heures, un chandelier suspendu et deux bénitiers de laiton. Le tournevent (tambour de porte) renferme la vaisselle de bois et de terre. On ouvre un coffre de noyer (C2) qui contient 108 draps et nappes de diverses tailles et qualités, une centaine de serviettes et deux chaînes de toiles qu'on remet au tisserand. Le coffre est scellé et on trouve encore dans la chambre trois peignes à carder (« ceris à ceriser lain » f^o 5 v^o) et deux brosses à chanvre.

Après ces précisions, une première liste des témoins semble annoncer une clôture provisoire de l'inventaire, et sans doute la fin de celui de la chambre neuve (f^o 5 v^o).

L'inventaire se poursuit « *derechef* » en présence de deux nouveaux témoins : Claude et Celse de Traves, qui sont les frères de Marie de Traves, femme de Jean de Dyo, légataire universel. On rouvre le coffre aux monnaies (C1) pour faire l'inventaire des trois boîtes d'archives et deux boîtes de reliques évoquées précédemment. L'inventaire du coffre s'étend des folios 5 v^o à 15 r^o. Les pièces d'archives et autres effets y sont rangés dans des coffrets, des bourses, et des chemises qu'on appelle drappeaux quand elles sont fermées sur un côté, couvre-chefs fermées sur deux côtés, et sacs sur trois côtés. Parfois, les archives sont simplement liées en paquet.

Une grande boîte carrée (C1b2 scellée sans être ouverte le 10 septembre) contient des titres féodaux de Philippe, des papiers de famille (notamment les mariages Dyo-Traves et Champerroux-Ternant), un cahier de 29 reconnaissances de dettes, des comptes, des papiers de justice et 501 écus.

Une boîte couverte de feutre (C1b3 f^o 7 v^o) contient une bourse d'une trentaine de monnaies d'argent, le sceau des Bourbon, quelques bijoux et une soixantaine de reconnaissances de dettes de différentes valeurs, parmi lesquelles on distingue de simples retards de paiement des tenanciers, quelques grosses sommes d'argent prêtées à de riches aristocrates et quelques ventes de rentes. On y trouve également les testaments de la mère et de l'épouse du défunt et une avance de 52 livres accordée à Guillaume Rousseau pour les frais de l'enterrement de Philippe.

La troisième boîte (C1b4 f^o 11 r^o) contient 80 pièces d'or. Le procureur de M^{lle} de Bazarnes en emporte la somme de cent livres « *qui ont esté employées à l'enterrement de feu Monseigneur* ». Peut-être la première somme n'était-elle qu'une avance, ou bien les frais d'enterrement ont-ils été finalement bien supérieurs à ce qui avait été initialement prévu ? La boîte contient en outre une vingtaine de reconnaissances de dettes, généralement en numéraire. La boîte est fermée et scellée.

L'inventaire du coffre se poursuit le lendemain vendredi 23 septembre avec la description des « *menues bagues* » (C1mb, f^o 12 r^o). On y dénombre, pêle-mêle, un rouleau de toile noire à faire chasuble, des orfrois de chasuble, deux cornettes (partie tombante du chaperon), deux boîtes de reliques, une bourse de monnaies d'argent et de billon et une cinquantaine de pièces d'archives. On ouvre enfin les deux coffres de reliques évoqués précédemment (C1b5 et b6), qui contiennent des reliquaires en argent et en ivoire et des « *agnus dei* » de cire.

On passe alors à un « *autre coffre de cuir bouilly* » dont on ne sait s'il est ou non dans le premier coffre (C1bis, f^o 14 v^o). Il contient deux boîtes :

L'inventaire après décès de 1491 : analyse

5. Estrées, cne Moline, arrt Moulins, Allier, (23 km au sud de Montperroux).

dans la première, trois cuillers et une ceinture d'argent, dans la seconde une bourse de monnaies : 72 testons d'argent dans un bourslet et 68 monnaies d'or dans l'autre. On trouve encore quelques pièces de velours, deux manches de femme de velours, et une troisième boîte contenant quelques papiers de gestion. Les boîtes sont généralement refermées et scellées, mais on ne referme ni le coffre de cuir, ni le grand coffre C1, qui avait pourtant été fermé de deux clefs le 10 septembre.

L'inventaire se poursuit dans la chapelle (f° 15 r°). On y dénombre 9 coffres, mais aucun mobilier liturgique n'est décrit. Le premier coffre (C3), conservé « *auprès de l'archiere* », contient des draps et des nappes ; le second (C4) renferme le linge qu'on dit appartenir à Jacques de Grassey seigneur de Dyors, quelques bijoux de M^{lle} de Bazarnes, 67 livres de filet (toile légère) et un chaperon de dame fort ancien. Le troisième (C5, f° 15 v°) « *près de l'autel du costé de la fenestre* » est réservé aux draps de lits. On compte en même temps « *ceulx qui sont es lictz* » sans préciser s'il s'agit des lits de la chapelle ou des autres chambres. Les deux coffres suivants (C6 et C7) contiennent l'un les habits de M^{lle} de Bazarnes, l'autre les « *robes* » du défunt, qui sont mises sous scellé. Les quatre derniers coffres (C8 à C11) sont sommairement analysés ; l'un contient les ouvrages de soie de Mademoiselle, un autre de vieux titres. On dénombre en outre « *six oreilliers courants qui sont par la chapelle, et quatre quareaulx de drap violet* », qui sont autant de tabourets bas pour s'asseoir près du sol.

De la chapelle, on passe à la chambre de Mademoiselle pour faire l'inventaire de deux coffres, d'un coffret et d'un banc-coffre. Le premier coffre de noyer (C12, f° 16 r°) contient plusieurs boîtes ; les deux premières renferment des soieries et autres parures, dans la troisième on trouve des papiers et une bourse de 29 pièces d'or, dans les autres des chapelets de jais, corail et ambre, des camées et menus bijoux. Un second coffre, peut-être à l'intérieur du précédent (C12 bis) renferme quelques éléments de parures. Un coffre de noyer (C13, f° 17 r°), qui contient des parures de lits, est fermé et scellé. Un petit coffret contient 6 cuillers d'argent et des boîtes de dragées (épices), et le banc-coffre (« *archebanc* ») les papiers des propriétés de Mademoiselle en Charolais.

La seconde phase de l'inventaire (jeudi 22 et vendredi 23 septembre) s'interrompt ici. Le lundi suivant 26 septembre, le seigneur de Fraize et le notaire-greffier Henriet Johannet se rendent au château d'Estrées^s pour faire un inventaire des grains, qui sera recopié à la fin de l'inventaire de Montperroux (f° 30 r°).

Une semaine se passe et une troisième phase d'inventaire commence à Montperroux, en présence des mêmes témoins. Cette troisième phase semble répondre à une nouvelle demande, qui n'est pas explicitée. Il ne s'agit plus de dresser un procès-verbal et de poser des scellés pour éviter que des valeurs ne disparaissent, mais bien d'estimer la valeur totale de

l'héritage, notamment des nombreuses créances dues au défunt, dans le but sans doute d'effectuer un partage équitable. En effet, pendant trois jours, le bailli procède à des analyses d'actes, en notant soigneusement les ayants droits, le signataire et les valeurs engagées. Le troisième jour, tous les titres sont mis « *en une aulmaire (armoire) dessoubs la tournelle* ». Même si l'inventaire ne le précise pas, il est probable que la plupart de ces documents étaient déjà conservés dans cette armoire.

Le premier registre analysé (R1, f^o 17 v^o à 19 v^o) est « le papier du chestel de bétail ». Parmi les 33 folios, le greffier donne l'analyse de 28 contrats par lesquels les paysans de la seigneurie, qui ont pris « *en chastel* » des vaches ou des moutons pour des sommes allant de 2 à 50 francs, doivent globalement, déduction faite des « *solvit en tête* » (remboursement du capital) une somme dépassant les 500 francs.

Un second paquet (R2) ne contient qu'une reconnaissance de dette de 50 francs.

Le troisième volume (R3, f^o 19 v^o à 21 r^o) porte le titre « *Obligiez de Monperroux des debtes de l'an 1479 et depuis* ». Le greffier donne l'analyse de 15 articles de créances estimées en bichets, boisseaux et coupes de froment, seigle, avoine, parfois millet, poix (« *potaiges* »), fèves, plus des chevreaux, des gelines, de la cire, et enfin de l'argent, dont la somme n'excède pas 32 francs.

Le quatrième volume, contenant les « *afférmages et louhier des serviteurs* », n'est pas analysé.

Le cinquième volume est un cahier de 35 folios de papier couvert de parchemin. Il porte le titre de « *Papier d'obligiez* » et l'analyse de 49 articles s'étend des folios 21 r^o à 25 r^o. Comme le registre R3, il s'agit en général d'arriérés de redevances, exprimés en quantités de grains, de chevreaux et d'argent. On y voit également des vesces, du vin, quelques cochons, moutons, et du « *paney* » (carotte blanche) qui a été payé en guise de millet. La somme d'argent due (non calculée) s'élève environ à 160 francs.

On inventorie ensuite sommairement une douzaine de documents qui ne représentent pas de valeur : registre de justice, anciens comptes, inventaire de robes, commission de terrier, deux registres d'obligations rayées, des lettres et des procès. Tous les papiers sont ensuite remis dans l'armoire « *dessoubs la tournelle* », dans laquelle on trouve en outre un fer de lance, trois socs de charrue, des balances, du verre et des résilles de plomb (f^o 26 r^o).

Ensuite, le bailli et son greffier reprennent, pièce par pièce, l'inventaire des meubles et valeurs. Ils commencent par la garde-robe de la chambre de Monsieur, où ils inventorient les coffres puis les meubles. On y trouve trois coffres plus un « *hors de ladite garde robe* » et trois « *coffrets à liete* » (layettes). Le premier coffre contient des nappes, des serviettes, un petit coussin « *pour mectre sobs le livre* » et une grande croix. Dans le second, on trouve de la cire et du luminaire. Le troisième contient les titres de Saint-

L'inventaire après décès de 1491 : analyse

Germain-des-Fossés et Murol. Le coffre hors de la garde-robe renferme des écheveaux de lin et de chanvre. Les trois coffrets contiennent des lettres de Miles et de Girard de Bourbon, et des archives diverses.

La garde-robe contient en outre deux oreillers de velours rouge (pour s'asseoir), un ciel de couchette, une couchette sans ciel, une « *ymage* », (c'est-à-dire statue) de Notre-Dame, un petit crucifix et surtout un buffet rempli de 25 livres, dont 14 ont un contenu spirituel ou moral.

De la garde-robe, on passe dans la chambre de Monsieur, étrangement déserte (f^o 27 r^o). On y trouve seulement un lit et une couchette à ciel, une « *tablette* » qui est peut-être enduite de cire pour écrire, et une garniture de cheminée.

Nous entrons ensuite dans la garde-robe de la chambre de Mademoiselle, « *estant en la tour quarrée* ». L'inventaire suit un ordre étonnamment précis, ce qui tendrait à montrer que l'étrange quincaillerie qui s'y presse est assez bien rangée. On commence par les ustensiles de toilette, du plus grand au plus petit. Le premier, une « *grant peyle d'airain* », est peut-être une baignoire ou un grand bassin. La seconde « *n'est pas si grande de la moitié* ». Les « *huit petites peyles* » sont tout de même plus grandes que les « *six bassin à laver main* » et que le bassin à barbier. On compte encore six « *bassains à pisser* », des chandeliers, des chaudrons et un lave-main. Vient ensuite la vaisselle métallique (marmite, moutardier, pintes, chopines, brocs, plats, trois douzaines de grandes écuelles et deux douzaines de petites, plus une horloge rompue). Enfin, quatre livres, des fers à gaufres et un peu de lin dans une « *tyne* », qui est un bassin ou cuvier de bois. La garde-robe contient encore trois coffres, quelques ouvrages de couture et une « *chapelle à faire eaux* », qui doit être un alambic.

Puis voici la chambre de Mademoiselle (f^o 28 r^o). La commission d'inventaire l'a déjà visitée le 10 septembre pour y mettre le coffre aux pièces d'or, puis le 23 septembre pour dresser l'inventaire des 6 autres coffres qui s'y trouvent. Cette troisième visite s'attarde sur le mobilier : un grand lit à ciel, deux couchettes à ciel, deux tapis d'orient, un buffet, un banc à dossier, une table à tréteaux, 6 quarrels, 4 « *oreilliers* » qui servent également à s'asseoir sur le sol, un bassin de laiton, 10 chandeliers. Et l'on découvre trois nouveaux coffres : l'un contient des couvre-chefs, le second, près de la porte, du suif, de la graisse et du miel, et le troisième « *en l'allée devant la chambre* » du linge de table, dont une dizaine de nappes de toiles « *pour les ouvriers* ».

Après les deux chambres et les garde-robes, on entre dans la « *sale* ». Le mobilier est énuméré en quelques lignes. « *Deux andiers, ung banc à doz, deux tables, ung buffet, ung grant lict de toyle garny de ciel [...] une couchete à ciel [...] et des coffres qui sont es serviteurs* » (f^o 28 v^o).

La commission d'inventaire visite ensuite 6 chambres, qui portent toutes un nom : chambre de Champerroux, sur la chapelle, carrée, du

pavillon, chambre du bouteiller en la grosse tour, chambre du pavillon bas. De la chambre en la grosse tour, on passe dans le grenier de la tour, qui contient 50 bichets de seigle. La plupart des chambres sont meublées d'un lit à ciel et d'une couchette. Quatre chambres ont un buffet, trois sont munies d'un banc et une quatrième d'une « *chaere* ». Les deux premières ont une table et un buffet. Les trois premières ont une garniture de cheminée, les trois autres en sont dépourvues.

Après les chambres, voici les espaces de service. Le « *fritruier* », qui est sans doute un fruitier, contient des chaudrons et autres récipients « *pour faire la buée* » (la lessive). À côté, la cuisine regorge de chaudrons, chopines, plats et écuelles : 22 plats, 14 écuelles à oreilles, quatre douzaines d'écuelles d'étain. La vaisselle de terre, de bois et de verre, considérée comme de nulle valeur, n'est pas mentionnée.

Un alinéa large sépare la cuisine des trois pièces suivantes : la bouteillerie, la maison de la grange et la grange. Cette mise en page indique peut-être que ces trois bâtiments sont dans la basse-cour. La bouteillerie contient quelques vaisseaux de cuivre et d'étain, et « *ung atalon de la pinte de la justice, de cuyvre* ». Dans la maison de la grange, on trouve une couchette, et dans la grange une douzaine de bovins, quinze moutons, trois ânes, 80 bichets de seigle et 30 d'avoine.

Le premier inventaire se termine en haut du verso du f° 29, avec la signature du notaire-greffier Johannet.

Au folio suivant commence une « *autre inventoire faicte par nous Loys de Muner, seigneur de Freze, et Henriet Johannet, cleric, notaire publicque, greffier, au lieu d'Estrée [...] le lundi XXVI^e jour du moy de septembre* ». Cet Estrée, qui était la principale seigneurie d'Antoinette de Bazarnes, dame d'Estrée, se trouve sur la commune de Molinet, à 23 km au sud de Montperroux. (fig. 2). La maison contient deux lits de petites valeurs et 80 bichets de



Fig. 2 : chateau moderne d'Estrées, carte postale ancienne.

L'inventaire après décès de 1491 : analyse



Fig. 3 : tour porche de la maison forte de Meilly-sur-Rouvres (Côte-d'Or), cl. H.M.

seigle. Mais le domaine recèle également 321 bichets « *en un plongeon* », stockés en 1488 et 1489.

Après avoir terminé l'inventaire du château du 3 au 5 octobre, Henriet Johannot continue celui des domaines. Le jeudi 13 octobre, il est à Meilly-sur-Rouvres, à 75 km au nord de Montperroux et 35 km au sud-est de La Roche-en-Brenil. La « *chambre haulte du portail* » contient 33 setiers de grain, mesure de Châteauneuf, et la « *chambre dessoubz* » 2 muids et 7 setiers de froment. On y trouve encore 7 « *peyles* » à queue ou à deux anses, des chenets, un peigne à carder et un fer à gaufre que le gérant promet de rendre chaque fois qu'il en sera requis.

Le lendemain 14 octobre, la petite troupe est à La Roche-en-Brenil. Le château où le comte de Montalembert écrira plus tard de si belles pages n'est pas encore construit, et la maison que Philippe de Bourbon a héritée de sa mère Jeanne de Ternant n'est encore qu'une petite maison forte, abandonnée au tenancier depuis la mort de Jeanne.

La chambre basse du portail contient la recette d'avoine de l'année 1490, soit 2 muids 5 setiers. La même chambre contient un banc tournis, une table et deux châlits (bois de lit). La grande chambre a des literies (*coultries*), un buffet, deux châlits « *et une autre champliz de couchete soubz ledit grant champliz* », un autre buffet qui fut ouvert « *par ceux qui excecutarent la garde de monseigneur de Ternant* », deux coffres et quelques ustensiles ; une arche et un buffet « *en la galerie* », du seigle et de l'avoine « *ou grenier sur la chambre du portal* ». La garde-robe est équipée d'un lit à ciel, un service de cheminée, une table à tréteaux et un banc tournis. On trouve encore de vieux buffets dans « *l'estable des chevaulx* » et dans la cuisine, et une douzaine de bovins dans la grange.

Le lendemain 15 octobre, on fait mesurer 2 muids 2 setiers d'avoine conservés dans un grenier à Époisses, à 13 km au nord, puis on revient le même jour à La Roche-en-Brenil pour dresser l'inventaire d'un petit coffret qui y a été trouvé. Il contient 24 documents, issus des archives de Jeanne de Ternant et de la gestion de La Roche. On y trouve également un cure-dent d'argent et quelques bijoux dépareillés. Enfin, le gérant de La Roche présente quatre obligations non recouvrées, dont deux concernent l'exploitation des bois de la forêt de Brenil (f° 32 r°).

L'inventaire se termine à Saulieu le vendredi 16 octobre, en la maison de la veuve Jean Perreau, où deux coffres recèlent encore quelques « *peyles* » et des petits coussins.



Fig. 4 : carte de lieux cités dans l'inventaire de 1491.

L'inventaire après décès de 1491 : distribution

La distribution du château

6. LORCIN, *Les inventaires de châteaux...*

L'inventaire de 1491 permet de retrouver à Montperroux l'organisation classique d'un logis noble : la grande salle, espace semi-public qui sert aux réceptions et qui est régulièrement équipé de lits ; les garde-robes et les chambres de Monsieur et Mademoiselle, qui forment deux suites symétriques et séparées ; la chapelle, qui est assez souvent encombrée de lits et autres bagages, et les chambres des hôtes, plus ou moins nombreuses et équipées. L'inventaire des meubles, à partir du f° 26, se fait en suivant un ordre hiérarchique des pièces⁶ : appartements de Monsieur, de Mademoiselle, salle, chambres des hôtes, dépendances et basse-cour. Pourtant, à Montperroux, ce bel ordonnancement est troublé d'une part par l'existence d'une chambre neuve, d'autre part parce que l'inventaire est réalisé en trois étapes indépendantes.

Le texte commence par l'inventaire du coffre aux monnaies, conservé « *au pied du lict dudit deffunct* ». Ce lit et ce coffre se trouvent vraisemblablement dans la « grande chambre neuve ». En effet, c'est la première qu'on inventorie, et c'est la plus richement meublée de la maison. La chambre de Monsieur, en revanche, semble vide. Assurément, Monsieur a déserté sa chambre et est venu vivre ses derniers jours dans la grande chambre neuve.

Après avoir inventorié le grand coffre et la chambre neuve, le notaire entre dans la chapelle, qui contient notamment deux coffres de robes de fourrures. Ces deux coffres représentent eux aussi une certaine fortune à protéger, mais il s'agit aussi d'une garde-robe en fonction. En effet, le coffre de Mademoiselle n'est pas scellé « *pour ce que se sont les habillements de madite damoiselle* » (f° 15 v°). On voit donc bien que la chapelle sert de garde-robe à la chambre neuve, qui est le lieu de résidence habituel de Monsieur. La chapelle est donc contiguë à la chambre neuve. Mais où est la chapelle ? Au XVII^e siècle, la chapelle Saint-Christophe est bâtie hors-œuvre contre la courtine orientale, à gauche de la porte. Or, cette chapelle, qui est venue boucher une meurtrière, est une adjonction tardive, dont l'existence n'est guère envisageable à la fin du XV^e siècle. La chapelle de 1491, qui était elle-même équipée d'une archère, et qui était forcément orientée à l'est, ne pouvait pas s'appuyer sur la courtine orientale, puisque celle-ci est régulièrement percée d'archères. L'emplacement le plus probable pour la chapelle devient donc la tour aujourd'hui détruite de l'angle sud-est. La chambre neuve est donc bâtie dans l'angle sud-est, le long de la courtine sud.

Il faut regarder de très près les vestiges médiévaux et les indications topographiques de l'inventaire pour proposer des hypothèses sur les emplacements de la salle, des chambres et des garde-robes.

La salle est la seule pièce médiévale facilement identifiable. La courtine ouest porte les traces d'une vaste cheminée sur le mur gouttereau d'une salle mesurant 5,80 m sous plafond. Cette cheminée, couronnée d'une hotte monumentale, devait chauffer une salle d'une surface importante. Vue sa disposition, elle ne pouvait pas être placée sur le mur pignon, mais bien sur le gouttereau de la salle. Si cette cheminée – ce qui est probable – occupait le centre du gouttereau ouest, la grande salle aurait alors mesuré 22 m du nord au sud, et aurait occupé les deux-tiers nord de la courtine. Mais on peut également imaginer que le gouttereau était équipé de deux cheminées coupant la salle en trois tiers égaux, ce qui permettrait de restituer une très grande salle (moins probable) longue de 32 m et occupant tout le mur ouest du château.

Le second élément positionnable est la garde-robe de Mademoiselle. En effet, l'inventaire la situe « *en la tour carrée* » (f° 27 v°). Cette tour était vraisemblablement la tour nord. Le rez-de-cour était une pièce semi enterrée, peu éclairée, défensive, qui se prêtait mal aux fonctions sociales de la garde-robe. Celle-ci se situait donc plutôt à l'étage, dans la belle salle aux peintures rouges. Cette salle possédait de belles baies, et sans doute des latrines sur le mur ouest, équipement qui caractérise souvent les dépendances des chambres.

Si la garde-robe de Mademoiselle est au premier étage de la tour carrée, on peut imaginer que la chambre de Mademoiselle était au-dessus de la grande salle, contiguë à la garde-robe. Selon cette hypothèse, les chambres de Mademoiselle et de Monsieur pourraient donc occuper respectivement les moitiés nord et sud de l'étage au-dessus de la salle. La chambre de Mademoiselle était accessible par une vis d'escalier, dont l'archement est toujours bien visible dans l'angle nord-ouest du château, et qui était sans doute la « *tournelle* » dont la base abritait l'armoire des archives.

La chambre de Monsieur, au-dessus de la moitié sud de la salle, était reliée à la vis d'escalier par un couloir intra-mural qui permettait d'éviter la chambre de Mademoiselle. Il existait sans doute néanmoins une communication entre les deux suites. La garde-robe de Monsieur était une pièce luxueuse, puisqu'elle contenait la bibliothèque et la statue de la Vierge. Mais elle était aussi pourvue de latrines. Enfin, elle devait être munie de dégagements, puisqu'un coffre est situé « *hors de ladite garde-robe* ». Pour respecter tous ces éléments, il faut imaginer cette garde-robe au sud de la chambre, dans l'angle sud-ouest du château. Les latrines, à l'ouest, ont complètement disparu ; le coffre « *hors de ladite garde robe* » pouvait alors se trouver au premier étage de la tour ronde.

La visite donne quelques indications pour situer les six dernières chambres. L'une est « *sur la chapelle* », la chambre du bouteiller est « *en*

L'inventaire après décès de 1491 : distribution

la grosse tour » sous un grenier ; il y a deux chambres superposées dans le « pavillon », et on ne sait rien de la chambre carrée et de la chambre de Champerroux.

La « chambre sur la chapelle » ne pose pas de problème de localisation : elle est au premier étage de la tour carrée sud-est. La chambre de la grosse tour peut également être située sans trop de risques. On ne sait pas quelle était la plus grosse tour en 1491, mais la chambre est destinée au bouteiller, et son grenier est assez accessible pour qu'on puisse y stocker le seigle qu'on consomme couramment. Or, nous avons vu que la bouteillerie était vraisemblablement dans la basse-cour. Si la chambre du bouteiller est installée dans la tour nord-est, celui-ci est au plus près de sa bouteillerie. Or, cette tour est aussi la plus accessible pour y monter le grain depuis la basse-cour. Enfin, avec un diamètre à la base de 10,40 m, il s'agit effectivement de la tour la plus large du château. Ces trois indices cohérents permettent donc de placer au nord-est la grosse tour, la chambre du bouteiller et le grenier.

La chambre de Champerroux, citée la première, et juste avant la chambre sur la chapelle, pourrait être placée au-dessus de la grande chambre neuve. La chambre carrée devait se trouver dans la tour carrée, au-dessus de la garde-robe de Mademoiselle, c'est-à-dire au second étage de la tour nord. Deux chambres sont enfin situées dans le « pavillon ». Un « pavillon » désigne un bâtiment dont la toiture a une forme de tente, ronde ou carrée : il s'agit donc vraisemblablement de l'une des tours. Les chambres du pavillon haut et bas, qui n'ont pas de cheminée et qui ne sont pas reliées l'une à l'autre, sont donc dans la tour ronde sud-ouest, ou plutôt dans la tour des latrines.

Reste à placer la cuisine et le fruitier. On pourrait les imaginer au-dessus de la cave médiévale qui est conservée sous le bâtiment Renaissance, ce qui aurait pour avantage de restituer une cuisine proche de la grande salle. L'autre solution consiste à la rapprocher du puits, actuellement isolé dans le nord de la cour, et dont l'emplacement aurait pu être déterminé par les besoins alimentaires.

Malgré sa longueur et sa précision, l'inventaire semble pourtant incomplet, puisqu'il y manque quelques éléments indispensables à la vie d'un château. Ainsi, on s'étonne de ne pas trouver de vin, alors même que des mentions de revenus en vin apparaissent dans les comptes. Mais il faut rappeler que l'inventaire de la bouteillerie a lieu le 3 octobre : à cette date, le vin nouveau n'est pas rentré, les barriques sont vides et sans valeur, et le notaire n'avait donc pas à les inventorier.

On s'étonnera aussi de l'absence totale de mention d'armes (sinon une pointe de lance dans la tourelle). Admettons que les arcs et arba-

lètes qui jonchent d'ordinaire les salles de garde n'avaient pas grande valeur. On se souviendra également que la plupart des héritiers « sont de present en l'ost et armée du roy ou pays et comté de Bourgogne », et donc qu'un certain nombre d'armes les ont accompagnés. Mais Philippe de Montperroux devait bien avoir une armure. En avait-il fait don de son vivant, ou a-t-elle disparu dans les jours qui ont suivi son décès ?

Enfin, il manque la prison et ses fers, éléments indispensables à un seigneur haut justicier. Il n'en reste aujourd'hui aucun vestige. Elle aurait pu se trouver dans la petite salle voûtée aménagée contre la courtine ouest, mais il serait plus logique de l'imaginer à la base de la grosse tour ronde nord-est, qui a été détruite au XIX^e siècle.

Avec une quinzaine de pièces et une trentaine de lits, Montperroux est donc un château honorable, mais qui est sans doute vieillissant. Philippe de Bourbon a renoncé à y engager de grands travaux de reconstruction, qui sont pourtant fréquents à la fin du XV^e siècle. Les salles ne sont pas ordonnées dans un grand corps de logis régulier ; on a plutôt l'impression d'une réutilisation laborieuse d'espaces plus anciens. Les pièces maîtresses sont séparées entre le vieux logis ouest et l'annexe sud-est ; les chambres d'hôtes sont éparpillées dans les tours. Néanmoins, le château conserve une vie aristocratique relativement fastueuse.

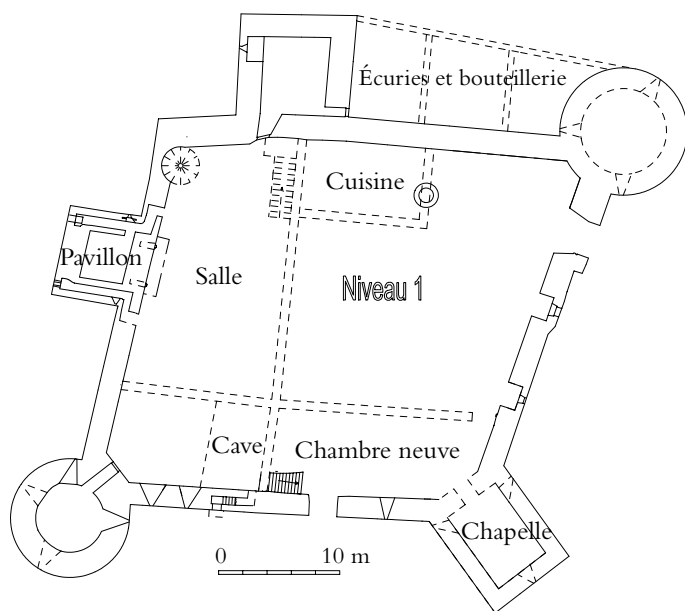


Fig. 5 : plan restitué de la distribution du château en 1491. Niveau 1. Dessin J. Vallet.

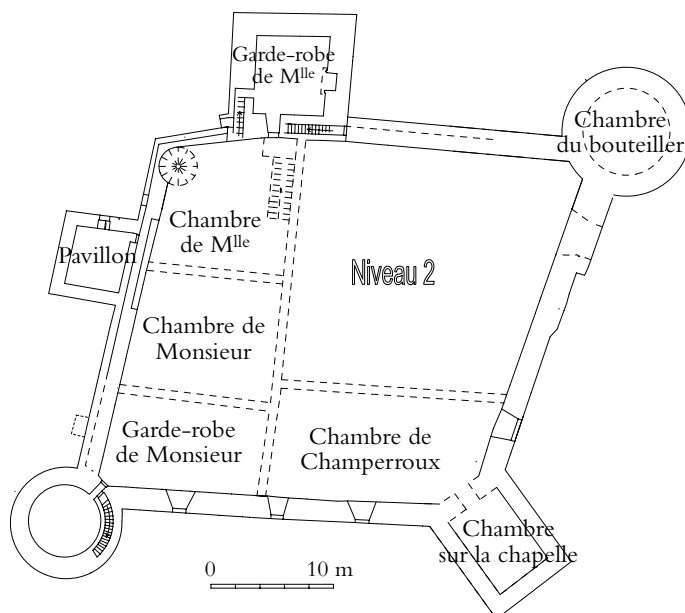


Fig. 6 : plan restitué de la distribution du château en 1491. Niveau 2. Dessin J. Vallet.

L'inventaire après décès de 1491 : la vie au château

La vie au château : le seigneur et sa dame

7. BOUSMAR (Éric) SOMME (Monique), Femmes et espaces féminins à la cour de Bourgogne au temps d'Isabelle de Portugal (1430-1471), in : *Das Frauenzimmer, die Frau bei Höfe in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Jan Thorbecke Verlag, Stuttgart, 2000, p. 47-73.

8. Voir par exemple ALEXANDRE-BIDON, (Danièle), LORCIN, (Marie-Thérèse), *Le quotidien au temps des fabliaux*, Paris, Picard, 2003, p. 24.

La distribution d'un château médiéval, avec ses deux chambres et ses deux garde-robres, est une mise en scène de la structure familiale aristocratique : le château est habité par un homme et une femme, réunion de deux clans et de deux fortunes⁷. Les enfants n'ont pas de place attitrée dans la distribution du logis seigneurial, car leur rôle social est de perpétuer, donc de succéder. Dans ce monde de l'apparence où l'habit fait le moine, la robe, la collection de robes n'est pas une mode ou une coquetterie : c'est un devoir social et un outil de pouvoir. Mais l'inventaire de 1491 nous montre qu'il n'y a pas forcément adéquation entre l'image stéréotypée du couple affichée dans l'architecture, et la réalité familiale vécue.

Les deux personnes du couple seigneurial ont chacune leur appartement, et elles tiennent chacune leur train, de part et d'autre de la cour, avec une symétrie admirable. Tout d'abord, chacun garde au pied de son « *grant lit à ciel* » un coffre énorme, ce qui est une disposition classique pour surveiller sa fortune⁸. Celui de Monsieur (C1) contient ses monnaies d'or et d'argent, une bonne partie de ses archives (sauf les papiers de gestion de la seigneurie), toutes les reliques du château, et des pièces de velours qui sont peut-être des éléments de valeur. Les héritiers n'ont donc pas tort de penser que le coffre contient « *la plupart desdits bien* ». De l'autre côté de la cour, et sans doute au pied de son lit, Mademoiselle garde dans un coffre de noyer (C12) une trentaine de monnaies d'or, une boîte d'archives, ses bijoux et son peigne d'ivoire. Ces grands coffres ont donc une fonction de coffre-fort. Mais ils témoignent aussi du mode de vie itinérant de l'aristocratie, qui se déplace de châteaux en châteaux en emportant toute sa fortune dans ces énormes coffres de voyage.

Le contenu des coffres dessine bien la séparation et la complémentarité du couple. Mademoiselle y a ses couvre-chefs et Monsieur ses cornettes de velours. Monsieur a une pierre pour guérir les yeux et Mademoiselle un camée et une sardoine. Monsieur a une boîte de cuillers d'argent (f° 14 v°), Mademoiselle a un coffret où sont six cuillers d'argent (f° 17 r°). Et chacun garde jalousement ses *texus* (ceintures d'étoffes), ceintures et attaches dorées. Mais, derrière le monde bien ordonné des coffres de mariage, la vie de couple introduit quelques souplesses...

Philippe de Bourbon, à la fin de sa vie, ne réside plus dans la « *chambre de Monsieur* » mais dans la grande chambre neuve. Vraisemblablement, il n'y est jamais seul. À côté de son grand lit à ciel, il y a tout d'abord une couchette de toile, pour les visiteurs ou les domestiques. Dans son grand coffre privé, on trouve au moins un habit féminin : « *deux mancherons de femme de drap de veloux, figuré de drap d'or* » (fig. 15 v°). La chambre neuve contient également un coffre de linge de maison, composé de

toiles précieuses (Venise, Lucques, Damas, ou « *desiré* » que le notaire prend pour une ville), qui sont peut-être le trousseau de la maîtresse de maison, et dont la conservation ressort plutôt de ses attributions. Dans ce coffre, on trouve d'ailleurs des « chaînes de nappes ourdies » que l'on veut bailler au tisserand. On découvre ici un artisanat semi-domestique. Le lin (dont des écheveaux sont gardés dans le coffre devant la garde-robe de Monsieur) a été monté sur des bâtons pour constituer une chaîne, et le reste du travail s'effectuera sur le métier du tisserand. Cette activité de pré-tissage, qui est sans doute de la responsabilité de la maîtresse de maison, s'effectue donc dans la chambre neuve : c'est dans cette pièce également qu'on trouve les peignes à carder et la brosse à chanvre.

Dans la chapelle, qui sert de garde-robe, le linge est soigneusement trié dans des coffres spécifiques : deux contiennent du linge de table (peut-être d'autel), trois sont remplis d'archives, mais les plus intéressants sont ceux qui renferment les robes de fourrures de Monsieur et de Mademoiselle. On s'étonnera de trouver les robes d'Antoinette de Bazarnes si loin de sa chambre. Certes, il s'agit de vêtements de prestige, qui n'étaient peut-être pas utilisés à l'intérieur du château. Il s'agit aussi d'objets de valeur, que le maître de maison voulait peut-être placer sous sa surveillance personnelle. Toutefois, à défaut de savoir si les époux Bourbon faisaient chambre commune ou lit commun, on peut déjà affirmer qu'ils faisaient garde-robe commune.

Les deux garde-robes des chambres de Monsieur et de Mademoiselle semblent également avoir été mutualisées. Dans celle de Monsieur, on trouve la bibliothèque, mais aussi une statue de Notre Dame et un petit crucifix. Une partie de la pièce a donc été transformée en oratoire, et rien ne permet de dire qu'il était réservé à l'un des membres du couple.

La garde-robe de Mademoiselle renferme la vaisselle d'étain, les plats, une horloge cassée, un alambic (« *chapelle à faire eaux* ») et un plat à barbe, dont elle n'avait sans doute pas l'usage exclusif. On y découvre également une *tynie*, c'est-à-dire un cuveau, rempli de lin, 10 *peyles* d'airain, tant grandes que petites, dont les plus grandes sont peut-être des baignoires, et divers bassins à barbe, à main, ou de nuit. On ne s'étonnerait pas de trouver une grande *peyle* ou une *tynie* dans la garde-robe d'Antoinette de Bazarnes. On s'étonne en revanche de retrouver ici tous les bassins du château, et la plupart des ustensiles de cuivre et d'étain. Sans doute faut-il imaginer une centralisation du mobilier métallique, sous les ordres et la surveillance scrupuleuse d'une maîtresse de maison, qui fait distribuer et préparer les bains et les tables en fonction du besoin de chaque hôte. Cette garde-robe est une sorte de magasin des accessoires où l'on consigne, pour ne pas les égarer, tous les ustensiles métalliques de cette vaste demeure.

L'inventaire après décès de 1491 : le mobilier

Le mobilier

À la fin du Moyen Âge, le mobilier de la chambre médiévale est très standardisé (cf. fig. 7). Dans un coin, le lit à *ciel* (baldaquin), *dociel* (dossal de bois) et pendants de lits (rideaux). Dans un autre angle, la *couchette*, qui peut elle-même avoir son ciel de lit. Devant la cheminée, équipée de ses *andiers* (chenets) se dressent un banc et une table à tréteaux. Si le banc est à dossier, on s'attablait dos au feu. Si le banc est « *tournis* », le dossier mobile permet de se mettre tour à tour face à la table ou face au feu. Le banc est garni d'un coussin spécial appelé *banchié*, qui est parfois également étalé sur la couchette. Le mobilier est complété par le grand coffre au pied du lit, et d'éventuels autres coffres ou des buffets, qui servent de coffres hauts et de dressoir.

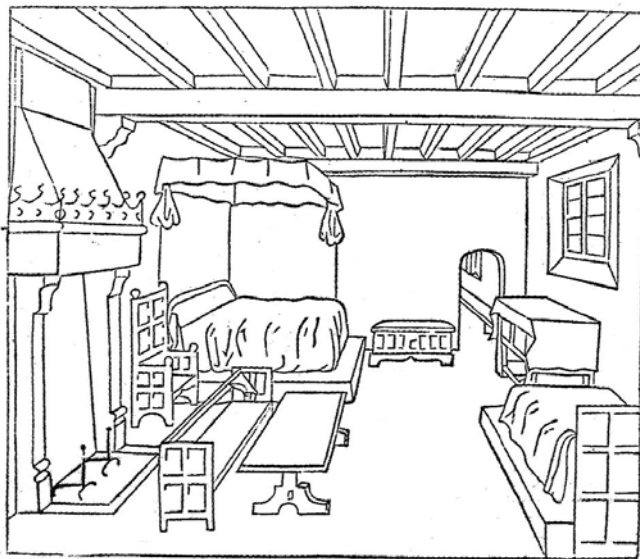
Le repas se prend sur des tables à tréteaux, dans les écuelles d'étain, et les plats peuvent être présentés sur les buffets. Les commensaux s'assoient du même côté de la table, dos au feu, sur l'unique banc couvert de son *banchié*. On sort pour les diverses occasions les nappes plus ou moins luxueuses de tables et de buffets, voire les serviettes. Car il n'y a pas de repas sans nappe. Il y a même des « grosses nappes pour les ouvriers ».

Le lit est grand ou simple ; il est garni d'un *lodier* (matelas), d'une *coultre pointe* (couette piquée) ou d'une *coultre* simple, et d'une *couverte* ou couverture qui est plutôt un couvre-lit. Pour dormir, on y ajoute deux *linceuls* (draps), des coussins « *de grant lict ou de couchete* », qui sont sans doute des traversins, et des oreillers couverts d'une taie. Les lits sont distingués par leur matière : *cotiz* (toile serrée) ou *toile*, et les garnitures par la qualité

de l'étoffe : *couverte* de tapisserie verte, de blanc, de bleu, de bureau gris, de pers (bleu), ou par sa couleur : barré, rouge. Lors de l'inventaire, la plupart des lits sont garnis de leur coultre, couverture et ciel, mais les draps et coussins sont gardés dans un coffre de la chapelle (C4). On garde encore, dans un coffre de la chambre de Mademoiselle (C13), des couvertures, quatre ciels de lits, des pendants et des « *pintoies* » (enveloppes) de toile ou de cotis.

La grande chambre neuve où est mort Philippe de Bourbon est meublée d'un lit à ciel et d'une couchette. L'ensemble est paré de couvertures et de *banchiés* assortis en tapisserie verte. Le baldaquin

Fig. 7 : chambre modèle à la fin du Moyen Âge ; Carnet de modèle pour artiste de Jean Pèlerin dit Viator, Toul, 1505.



Et voit on la propre figure
D'une chambre et la garniture

25. iii.

est sans doute de la même couleur, car dans un coffre de la chambre de Mademoiselle, on reconnaît deux autres pendants « de la chambre neuve » (il peut s'agir de pendants de lits ou de buffet). Cette pièce est la seule qui soit munie d'un *tournevent*, c'est-à-dire d'un tambour de porte. Cet élément de confort a pu motiver le déménagement du seigneur. La place du *tournevent* n'est d'ailleurs pas perdue, puisqu'on y a rangé la vaisselle de terre et de bois. Au mobilier commun à toutes les chambres s'ajoutent ici un chandelier et une table qui se plie en échiquier.

La garde-robe de Monsieur est pleine de coffres et de buffets. Il y a en outre une couchette simple à couverture, dont le ciel est démonté. Les deux « oreillers » de velours rouges ne sont pas mentionnés en même temps que la couchette. Il s'agit donc plutôt de coussins de sols que de lit : peut-être des agenouilloirs à mettre en relation avec la statue et le crucifix.

La chambre de Monsieur est également meublée très sobremenent : le grand lit et une couchette à ciel. Aucune table, aucun banc, aucun coffre. C'est une chambre abandonnée, l'une des moins meublées de la maison.

La garde-robe de Mademoiselle, outre sa collection de bassins, n'a que trois coffres sans autre mobilier. La chambre en revanche est richement parée : banc-coffre, banc à dos, table, buffet, deux tapis d'orient (*turquoy*) et trois lits à ciel garnis de couvertures bleues : un grand lit et deux couchettes sans pendant. Le banc est garni d'un *banchié* et le sol est jonché de six quarrels. On trouve encore quatre « oreillers » qui ne sont pas dénombrés avec le lit : ils sont donc au sol, sur les bancs, ou plus probablement sur les coussièges des fenêtres. Il s'agit donc d'une pièce à vivre, où Mademoiselle aime recevoir.

La salle est la seule pièce garnie de deux tables. Elle est aussi meublée d'un grand lit et d'une couchette à ciel, l'ensemble couvert de « *bureau gris* ».

Dans les chambres d'hôtes, les couvertures des lits et des couchettes sont également assorties : dans la chambre de Champerroux, le grand lit et la couchette, tous deux à ciel, sont munis de couvertures rouges. Dans la chambre sur la chapelle, les deux couvertures sont « *pers* » (bleu violacé). Ces deux premières chambres sont équipées de bancs et tables. Les quatre autres chambres n'ont ni banc ni table, et les lits n'ont pas toujours un ciel. Les lits de la chambre du pavillon bas sont couverts de *bureau*, les parements des literies des autres chambres sont dépareillés.

Dans la cuisine, on ne décrit pas les meubles : les huches et les tables de travail n'ont pas de valeur. En revanche, la cheminée est entourée d'une savante machinerie de fer, ce qui devait être encore assez rare en cette fin du xv^e siècle : deux grands rôtisseurs, des broches (*hastes*) de toutes tailles, et notamment des broches à lamproie, une crémaillère réglable (*comacle*) et tout un service d'écuelles d'étain qui vient doubler celui qui est stocké dans la garde-robe de Mademoiselle.

L'inventaire après décès de 1491 : les vêtements

Le linge et les vêtements

10. F^o 15 v^o : « *item une pomme de cuivre en faceon d'estiue* ». À comparer avec : TEXIER (Jacques), *Dictionnaire d'orfèvrerie, de gravure et de ciselure chrétienne*, Paris, Migne, 1856, p. 1296 : 1540 : « *une pomme de cuivre ouvrée par dessus en faceon d'estiue* » (inventaire du cardinal d'Amboise Georges II).

11. JOLIVET (Sophie), *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne : costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*. Thèse d'histoire sous la dir. de Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003.

Le Moyen Âge a connu comme nulle autre époque une culture de la fourrure. Preuve en est à Montperroux des deux coffres conservés « religieusement » dans la chapelle. Le coffre de Mademoiselle (C6) contient 5 « robes », c'est-à-dire des vêtements de dessus, dont 3 sont des vêtements fourrés : une de « gris » (écureuil), une de menu vair (écureuil) et une d'agneau noir. La garde-robe est complétée par une robe simple de velours noir, une robe « *de tanné à la vielle faceon* » qui est une robe de couleur brune qui a eu son heure de gloire à la cour de Bourgogne à la fin du XIV^e siècle, et une cotte d'écarlate, c'est-à-dire de laine de couleur vive. On trouve encore dans le coffre des fourrures non taillées et un chauffe-main de cuivre qui semble être un accessoire de la garde-robe (peut-être lié à l'usage de la chapelle)¹⁰.

Dans le coffre de Monsieur (C7), la garde-robe est plus fournie et un peu plus luxueuse : 8 robes, un manteau et un paletot de velours noir. Quatre robes sont taillées dans un tissu sombre : deux noires, une de violet, une de morée ou mourée qui est une teinte sombre tirant sur le violet. Le manteau et le paletot sont également noirs. Deux robes sont de gris simple et une de gris blanc (fourrure, ou couleur de la laine). Les robes sont fourrées avec des peaux moins précieuses : cuissettes d'agneau, fouines, martres du pays, et deux sont doublées d'étoffes : serge et camelot. On trouve en outre dans le coffre un chaperon et un drap de fourrure de gris.

Pour compléter cette garde-robe, il faut encore tenir compte de deux cornettes (partie pendante du chaperon qui peut s'enrouler autour du cou), l'une de velours et l'autre de tiercelin, deux mancherons de femme de velours décorés de tissus d'or en appliqué, et une manche de robe de velours, le tout enfermé dans le grand coffre aux monnaies. « *Ung chapperon de dame fort ancien et à ancienne façon* », trouvé dans la chapelle, provient sans doute d'une aïeule, et n'est plus utilisé.

Cette garde-robe n'est pas particulièrement luxueuse. Elle est même plus proche de celle d'un bourgeois que des collections de robes mirobolantes des princes¹¹. Le gris, le menu vair, sont de belles fourrures, mais les seigneurs de Montperroux n'utilisent ni zibeline, ni hermine, ni lynx, ni léopard... Ils ont donc des goûts assez simples. Les couleurs dominantes sont sombres : il ne s'agit pas de couleurs de deuil (seul le chaperon noir de Monsieur est qualifié de vêtement de deuil, sans doute parce qu'il est taillé dans une étoffe noire plus ordinaire). Le noir s'impose à la cour de Bourgogne avec Philippe le Hardi comme couleur de prestige, et les seigneurs de Montperroux ont donc adopté les couleurs de la cour, laissant peu de concessions aux couleurs vives du début du siècle.

On a peu de mention du reste de la garde-robe : un coffre de la chapelle contient le « *linge de Monseigneur de Dyors* », un autre « *pleuseurs*

exemples des ouvraiges de Mademoiselle en soye ». Dans la chambre d'Antoinette de Bazarnes, on trouve un coffret « *plain de menues soies* », de ceintures et de *texus* (rubans décorés) ; un coffre contient ses « *couvre-chiefz* », qui sont généralement des voiles légers, et il faut sans doute ajouter à la garde-robe les « *autres menues bagues servans aux dames* » (f^o 17 r^o).

L'inventaire n'évoque pas les vêtements de dessous, qui ressortent de la fabrication domestique, presque quotidienne, et qui sont de nulle valeur¹². Les chaussures et bottines, à semelle de cuir souple, sont aussi des équipements éphémères, qu'on achète en grande quantité. Elles n'ont donc pas à figurer dans les inventaires. On s'étonne en revanche de ne pas y voir les chausses et autres pourpoints, qui sont souvent mentionnés dans les dépenses des comptabilités seigneuriales.

Le linge, de table ou de lit, est une autre composante de la richesse domestique. Il est soigneusement rangé dans des coffres et comptabilisé selon une savante typologie. La gestion du linge est l'affaire des femmes : ainsi, le bailli et le notaire, si compétents lorsqu'il s'agit d'évaluer la valeur des diverses monnaies, font appel à deux expertes féminines : Oudette de Marry et Jeanne Quarré, pour compter et identifier le linge de maison.

Les draps de lit (linceuls) sont en toile. Les draps en toile de lin sont les plus précieux. Ils existent en plusieurs largeurs : « *deux toyles* » (deux bandes assemblées), trois, trois et demie, quatre toiles. Les « *linceux de lain tout d'une pièce sans couture, plus larges que ceulx de troys toyles demye* » sont des draps de luxe, qui suscitent l'admiration des expertes.

Les nappes sont caractérisées par leur fonction : longières, nappes, nappes de buffet ; par leur matière (lin) et surtout par leur facture : Damas, Paris, Venise, Lucques, désiré. Ces différents types désignent sans doute des tissages différents, des broderies, et peut-être déjà des points de dentelle, qui se répandront au siècle suivant. Les nappes sont accompagnées de services de serviettes assorties, au « petit ou au grand large ».

Le linge de maison est réparti dans cinq coffres. Le plus important est celui qui se trouve dans la chambre de Monsieur (C2). Il contient 48 draps, 60 nappes et une centaine de serviettes. Le second (C3), conservé dans la chapelle, renferme une courte-pointe, 60 draps étroits (larges de deux toiles), une douzaine de nappes de Damas et deux douzaines de serviettes. Un troisième coffre, toujours dans la chapelle, près de l'autel (C5) contient 23 draps larges, 68 draps de deux toiles « *qui est le linge courant pour la maison* ». Un coffre (C16) dans la garde-robe de Monsieur, contient 14 nappes, 10 draps et 10 serviettes. Il pourrait s'agir de linges d'autel. Enfin, dans un « *coffre de cuir bouilly estant en l'alée devant la chambre de Mademoiselle* », on trouve 45 nappes (dont des nappes ordinaires pour les ouvriers et pour la cuisine), 52 serviettes et 11 taies d'oreiller.

Quelques remarques. Avec 131 nappes, 209 draps et 162 serviettes, Mademoiselle n'est pas obligée de faire une lessive tous les jours, et peut

12. PIPONNIER (Françoise), *Costume et vie sociale à la cour d'Anjou, XIV^e-XV^e siècles*, Paris-Lahaye, Mouton, 1970, p. 168. « les vêtements de dessous proprement dits, draps linges et chemises, échappent presque totalement car ils ne figurent pas sur les comptes du roi René : les achats de toile, comme les façons, sont inscrits sur les registres de la reine et fort peu explicites. »

L'inventaire après décès de 1491 : les livres

laisser passer l'hiver avant la grande lessive de printemps. Plus certainement, chaque coffre correspond à une génération, à un héritage, et certains draps sont « assez veugues » ou « un peu courrus ». Néanmoins, le système de rangement n'est pas parfaitement organisé. Si le beau linge est toujours dans les beaux coffres (de noyer), le linge de table n'est jamais séparé du linge de literie (sinon dans les alinéas de l'inventaire). Enfin, le coffre principal, celui qui renferme les belles nappes mais aussi les draps bien usés, est celui de la chambre neuve. Les autres coffres ne sont que des stocks d'appoints mal triés. Notamment, il y a peu de linge dans la garde-robe et dans la chambre de Mademoiselle. Cette répartition du linge de maison nous incite une fois de plus à penser qu'Antoinette de Bazarnes vivait plus souvent dans la grande chambre commune que dans ses luxueux appartements.

Enfin, on trouve un peu partout des étoffes non taillées, dans un état semi-fini. Dans le grand coffre aux monnaies, « *ung petit roleau de toyle noire à faire chasibles* », des orfrois de chasuble et « *plusieurs petites pieces de veloux du demourant de la faceon de chasible* ». Dans les coffres de la chapelle, on trouve également « *des pièces de nappes de chaude (chanvre) contenant trante aulnes* », ce qui semble indiquer qu'on découpe les vieilles nappes pour en faire des vêtements. Mais il y a aussi « *trois pieces de toyles neuves de chaude* » dans le coffre de lingerie de Mademoiselle (C13), et dans la garde-robe de Monsieur « *VII piedz demy de bureaul dont il y a une taille de tranchée* ». Les « *paquets de fourrures* », la fourrure de menu vair et le « *drap de gris fourré* » semblent également être des fourrures en nappe en attente du fourreur. En effet, il est rare qu'on achète au tailleur des robes toutes faites. Les seigneurs se procurent textiles et fourrures et commandent ensuite les services du tailleur et du fourreur. Les vêtements de dessous sont taillés par les femmes de la maison, dans les « *pièces de toiles neuves* ». Le filet, compté en livre, est une étoffe très légère qui sert notamment à tenir les coiffures des dames.

On trouve également à Montperroux des produits de filature : 3 livres de fils retord dans la chapelle, des écheveaux de fils de chanvre et de lin dans une pièce attenante à la garde-robe de Monsieur, « *ung pug de lain dans une tyne* » dans la garde-robe de Mademoiselle, à côté d'un panier plein de bobines. Pour les nappes et les serviettes ordinaires, il semble que les fils soient montés en chaîne au château, avant d'être confiés au tisserand.

Enfin, certaines pièces de literie sont aussi fabriquées sur place. Dans la chambre de Mademoiselle, un coffre renferme des *pintoies* de lits ou de coussin, en cotis ou en toile. Ce mot est inconnu par ailleurs, mais, d'après le contexte, il désigne des enveloppes d'oreillers et de matelas, qu'on pouvait sans doute remplir avec les « *troys sacs de vielle plume mangées d'artoisson* » conservés dans la garde-robe.

Une société de luxe n'est donc pas forcément une société de consommation, et dans ce beau manoir rural de la fin du Moyen Âge, on voit que de nombreux revenus en nature (lin, chanvre, peut-être les martres du pays) étaient partiellement ou totalement transformés sur place, vraisemblablement par la domesticité féminine, sous la responsabilité de la maîtresse de maison.

13. BRUNET, *La France littéraire...*, BRUNET, *Manuel du libraire...*; CIBN.

Les livres

L'inventaire permet de retrouver 30 livres dans le château : un livre d'heures de Monseigneur de Soligny (Miles de Bourbon) écrit à la main de lettres bâtarde, qui est dans le buffet de la chambre neuve ; 25 ouvrages dans le buffet de la garde-robe de Monsieur, et 4 dans celle de Mademoiselle. Quand on identifie le plus précisément possible ces ouvrages, on voit que la plupart (26 sur 30) sont des incunables, édités entre 1470 (apparition de l'imprimerie dans la vallée du Rhône) et 1491 (cf. annexe 1)¹³.

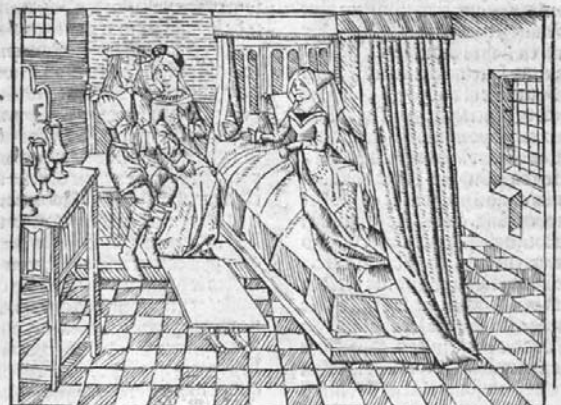
Gageons que ces livres, soigneusement enfermés dans des buffets, ne sont pas dispersés au hasard dans le château. Philippe de Bourbon garde dans sa pièce à vivre le vieux livre d'heures de son frère. Il n'est pas sûr qu'il en ait un usage fréquent. Tout ce qui touche à la piété domestique est plutôt regroupé dans les garde-robes, et ce livre était sans doute rédigé en latin, langue que notre seigneur ignorait. Peut-être avait-il besoin des calendriers pour utiliser les deux « cadrans » (sextants) conservés dans le grand coffre aux monnaies ? Plus certainement, il s'agissait d'un livre enluminé, donc d'un objet de prestige, à valeur statutaire, qu'on exhibait comme un trésor familial. A contrario, la place privilégiée du vieux manuscrit montre que les incunables avaient été achetés pour être lus, non pour être exhibés.

Ces 29 livres sont de tailles et de valeurs très inégales. *La Contemplation de Notre Dame*, les *Epitaffes du roi*, ne sont que des opuscules in-4° de 4 et 6 feuillets. En revanche, la *Légende dorée* est un in-folio de 340 folios. On trouve une *Passion* copiée à la main, sans doute sur papier, par Henriot Johannet, le notaire qui rédige l'inventaire, un *Valere Maxime* non relié, des ouvrages rubriqués et cinq ouvrages illustrés. On peut notamment identifier une très belle *Histoire du Chevalier Paris et de la belle Vienne* en impression bicolore avec de nombreuses gravures, imprimée à Anvers (fig. 7).

Fig. 7 : *Histoire du chevalier Paris et de la belle Vienne*, imprimé à Anvers ; f° 79 r°.

seres occasion de ma mort. Lors dit le frere. Non serez dame / car ie bo? prometiz q' d'icy en auat ne vous en parlerai puis que nest de vostre boullente. mais au moins d'une cho se vous prie que ceste nuptz y p'sez s' ie tourneray demain pour tel que vous me laissez respouze. s' fe vous conseillez a vostre copaigne. et prie a dieu quil vous laisse bien conseil. Et routes ces choses disoit le frere en la personne de paris a Vienne Et puis apres prindret cogie de bien. et dirent la respouze au daulphin. d'oir luy de pleur moult. et dit au frere quil dist a paris ql le tint pour excuse. car la coulpe nestoit pas sienne. Et qu'ad ilz se furent parris de bienelle dit a p'abeau. Ma belle seur que bo? semble de la saigesse de mo pere qui se pense que ie prengne ce moure pour mary / et que iape resfu se le filz au duc de boigoigne / mais ne plaise a dieu q' de route ma vie ie ape autre seigneur que paris pour mary / que ecores espere dauoir. Et p'abeau dit. Certes ma dame ie ne scap q' ie die de vostre pere qui bo? beult doner a bing moure pour semer / et il me fait grand p'emer. car il a dit q' demain il bo? tournera beoir et a dit que vous y pensez.

Comment paris dint beoir Vienne en la prison / et comment el le recogneut. g i



L'inventaire après décès de 1491 : les livres

Annexe I : identification des livres

Garde-robe de Monsieur :

Ung livre sur lequel est escript « Livre de bonnes meurs »

JACQUES LEGRAND, *Le livres de bonne mœurs*, Chablis, Pierre Lerouge, 1478 (in-fol, 51 f°) ; Paris, Pierre Levet, 1486, (in 4°, 89 f°). Paris, Antoine Cailliat, 1487 (in 4°, 88 f°) ; Lyon, Guillaume le Roy, 1487 (89 f°). (BRUNET, *Manuel du libraire*, t. III, col. 1 360 ; CIBN, L 108). Traité de morale écrit au début du xv^e siècle, très populaire.

Item ung autre nommé « Kathon en françoys »

Le Cathon en françois. Lyon, Martin Huss, 1477 ; Lyon, Guillaume Le Roy pour Barthélémy Buyer, vers 1479 (in 8°). (BRUNET, I, 1 669 ; CIBN, C 176 et C 177). Distiques de Dionysius Cato, III^e siècle.

Item ung autre de « Baudouyn compte de Flandres »

Le livre de Baudouyn comte de Flandre, Lyon, Guillaume Le Roy pour Barthélémy Buyer, 1478 (in-2°, 72 f°) ; Chambéry, Neyret, 1484 ; Lyon, Neyret, 1484. (BRUNET, I, 704, CIBN, B 186 à 188). Chanson de geste héroïque souvent publiée à la fin du xv^e siècle.

Item « Le Champion des Dames »

MARTIN LE FRANC, *Le Champion des Dames*, Lyon, Guillaume Le Roy, 1485 (185 f°, ill). (BRUNET, II, 1 368 ; BnF, Ye-27). Théorie amoureuse faisant réponse au *Roman de la Rose*. Ouvrage dédié à Philippe de Bourgogne.

Item ung autre « De quatre choses » tres derrierement imprimé

Livre appelé les quatre choses, Lyon, P. Marechal, première édition connue vers 1496 (20 f°). (BRUNET, III, 1 114 ; Chantilly : IV E 075). Livre de morale sur les quatre choses qu'on ne peut jamais recouvrer : la pierre jetée, la virginité, la parole dite et le temps perdu.

Item ung autre « De la redemption humaine »

Le mirouer de la redemption de l'humain lignage, Lyon, Martin Huss, 1478 (in-2°, 295 f°), 1482 (201 f°). (CIBN S 353 à 357). Adaptation en français du *Speculum humanae salvationis* par Julien Macho en 1448 pour Philippe le Bon.

Item « Fier à Bras »

Fier à Bras, Genève, 1478 ; Lyon, Guillaume Le Roy, 1486, (in-fol, 116 f°) ; Lyon, J. Maillet, 1489 (in-fol, 86 f°) (BRUNET, II, 1 249). Chanson héroïque de la fin du XII^e siècle.

Item Le Nouveau Testament et l'Apocalipse

Le nouveau testament, trad. de Julien Macho et Pierre Farget, Lyon, Guillaume Le Roy pour Barthélémy Buyer, vers 1476, rééd. 1477 (in-2°, 304 f°) (BRUNET, V, 758 ; CIBN, B 458 et B 459).

Item « Regnault de Montaubant »

Renaud de Montauban, Lyon, 1483 et 1485 (in-fol, 226 f°, ill). (CIBN, R 86 et R 87). Connu plus tard sous le nom des *quatre fils Aymon* ; chanson de geste du XIII^e siècle mise en prose au xv^e siècle.

Item « La vie des saintz »

JACQUES DE VORAGINE, *La vie des saints en françois*. Lyon, Jean Dupré, 1489. (BRUNET, V, 1 370 ; CIBN, J 110). Il s'agit de la *Légende dorée*, ouvrage extrêmement populaire, l'un des premiers ouvrages imprimés en français.

Item « La vie des saintz peres »

Les vies des Pères traduites en françois. Paris, Jean Dupré, 1486 (in-fol) ; Lyon, Jean Dupré, 1486, (in-fol, 265 f°). (Brunet, *La France littéraire...*, p. 100). Célèbre recueil anonyme du XIII^e siècle.

Item la Galimasiée

Les faits et gestes de Gallimassue. Ouvrage perdu. Vraisemblablement l'histoire du géant Gallimassue, telle qu'elle est reprise dans *Les Chroniques admirables du puissant roi Gargantua*, compilation anonyme, vers 1532.

Item le « Romant de la Rose »

GUILLAUME DE LORRIS, puis JEAN DE MEUNG, *Le roman de la Rose*, Lyon, Guillaume Le Roy, s.d. (150 f°) ; rééd 1485 et 1487. 10 éditions avant 1500. (BRUNET, III, 1 170). Long poème courtois, grand succès du XIII^e siècle.

Item ung en parchemin nommé « Amyot d'Ostum »

Non identifié ; il s'agit peut-être d'un manuscrit.

Item ung autre nommé « Les epitaffres et complainctes du roy »

Sans doute un petit opuscule écrit suite à la mort de Louis XI en 1483, réédité et complété en 1498 : *Les epitaphes des feuz roys Loys onziesme et Charles son fils*, (in-4°, 6 f°) (BRUNET, II, 1 027).

Item les « Croniques abregées »

Chroniques abregées des rois de France. Paris, Levet et Binault, 1490 (in-4°) ; Lyon, Michel Topié, 1491 (in-4°). (BRUNET, I, 1 866 ; CIBN, C 312 et C 313).

Item « Jason »

RAOUL LE FEVRE, *Faits et prouesses du chevalier Jason*, Lyon, Philippi, 1478, 6^e éd. : Lyon, J. Mailliet, 1491 (in-fol, 130 f° env.) (BRUNET, III, 928 ; CIBN, L 85 à L 87).

Item ung livre en parchemin qui commance « Je te salue Maria »

Peut-être JEAN MELLO, *Traité de la salutation angélique*. Sans doute manuscrit. Aucune édition connue.

Item la « Vie de Nostre doubz Saulveur et redempteur Jesus Crist »

Vie de notre benoît sauveur Jesus Christ, Lyon, Guillaume Le Roy. (BRUNET, V, 1 184).

Item une « Contemplation de Notre Dame »

Peut-être *Complainte de Notre Dame, tenant son chier fils entre ses bras descendu de la croix*, Lyon, première édition connue en 1500 (in-4°, 4 f°). (BRUNET, *La France littéraire...*, p. 52).

Item une passion escripte de la main de Henri Johanet

Manuscrit, de la main du notaire public de Montperroux, celui même qui rédige l'inventaire, et qui était donc bien qualifié pour reconnaître l'écriture.

Item ung « Livre de bonnes meurs »

JACQUES LEGRAND, *Le livre de bonne mœurs*, (voir ci-dessus).

Item « Valere » non riglé. [Peut-être pour non relié]

Valere le Grand translaté en francois, Lyon, Matthieu Husz, 1485 (in-2°, 2 vol de 170 f° env., ill) et 1489 (1 vol). (BRUNET, V, 1 050 ; CIBN, V 31 et V 32). *Histoires de Valère Maxime* (1^{er} siècle), traduites par Simon de Hesdin.

Item ung livre de medecine

GUI DE CHAULIAC, *Guidon de la pratique en cyrurgie*, Lyon, Barthélémy Buyer, 1478 (in-fol), ou Lyon, Johannes Fabri, 1490 (in 4°, 234 f°). (BnF fr 462.2, BRUNET, I, 1 686).

Ou ALDEBRANDIN, *Le livre pour la santé du corps garder*, Lyon, Martin Huss, vers 1480 (in-2°, ill). (BRUNET, I, 154 ; CIBN, A 199).

Ou LANFRANC, *L'art complet de cirurgie*, Lyon, 1480 (258 f°) et Lyon, Fontaine, 1490 (in-fol) (CIBN, L 38 et L 39)

Item une passion selon saint Bonne-Adventure

SAINTE BONAVENTURE, *L'aiguillon d'amour divin, traduit par Symon de Courey*, Toulouse, Johann Paris, 1489 (in-4°, 125 f°, ill). (BRUNET, I, 1 091 ; CIBN, B 684). Méditation sur l'incarnation et la passion, écrite en fait par Henri de Balme.

Garde-robe de Mademoiselle :

Item plus ung livre de sainte Barbe

La vie de madame sainte Barbe et les miracles qu'elle faisoit, Paris, Jean Trepperel, 1486 (in-4°, 12 f°) (BRUNET, V, 1 197).

Item un Fasciculus temporum

WERNER ROLEVINCK (1425-1502), *Fasciculus temporum. Petits faitz ou farfadet des temps*, trad. Pierre Forget, Lyon, Mathias Huss, 1483 (in-2°, ill.). (BRUNET, II, 1 188 ; CIBN, R 184).

Item un livre de « Paris et Vienne »

PIERRE DE LA CEPEDE, *Paris (histoire du très vaillant chevalier Paris et de la belle Vienne)*. Anvers, G. Leeu, 1487 (in 2°, 39 f°, ill.) (BRUNET, *La France littéraire...* p. 157 ; CIBN, P 28). Roman courtois anti-bourguignon, puisque le fils du duc de Bourgogne essaie d'épouser la belle Vienne, éprise du beau Paris.

Item saint Pierre de Luxembourg

PIERRE DE LUXEMBOURG (1369-1387), *La dyette de Salut*, Paris, Denis Meslier, 1490 (ill.). (BRUNET, IV, 642 ; CIBN, P 351). Direction spirituelle attribuée au bienheureux cardinal.

L'inventaire après décès de 1491 : les livres

14. Bien des officiers ducaux possédaient des livres en plus grand nombre : VAN HOORENBEECK, Les lectures « romanesques » des officiers des ducs de Bourgogne (1420-1520), in : *Le romanescque aux XIV^e et XV^e siècles*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 257-268.

Voir également *Lecture et lecteurs en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, *Annales de Bourgogne*, t.77, 2005.

15. Calcul à partir du CIBN, avec extrapolation pour le tome E-G à paraître.

Tous les ouvrages sont en français, ce qui montre que ni Monsieur ni Mademoiselle ne maîtrisent le latin.

Pour deux ouvrages : *Amyot d'Autun* et « un qui commence par “je te salue Marie” », le notaire précise que le support est de parchemin. Or, ces livres n'ont pas été retrouvés dans les catalogues d'incunables. Il s'agit donc sans doute de manuscrits.

Avant de réfléchir sur la politique d'acquisition, il faut noter l'aspect excessivement précoce de cette collection d'incunables. Le procédé de Gutenberg, mis au point en Allemagne vers 1455, arrive à Paris en 1466, à Lyon en 1470. Les premiers ouvrages en français (*La Légende dorée* et *la Bible*) sortent en 1474. Le premier ouvrage en français illustré, *Le Miroir de la rédemption humaine*, et le premier roman de chevalerie, *Fier à Bras*, sont imprimés à Lyon en 1478. Or, ces trois ouvrages se retrouvent dans la bibliothèque de Philippe de Bourbon en 1491. Rien ne prouve qu'il possédait les éditions *princeps*, mais on peut tout de même admettre qu'il suivait de près les sorties littéraires...

Les 30 ouvrages de Philippe de Bourbon ne sont pas, en volume, une bibliothèque exceptionnelle¹⁴. Mais ses 26 incunables représentent une collection très importante par rapport à l'offre disponible. On connaît aujourd'hui environ 150 titres français imprimés avant 1491¹⁵. En supposant que les ouvrages perdus puissent représenter 10 % de l'édition, on peut estimer le nombre de titres disponibles avant 1491 à 165 au maximum. Les seigneurs de Montperroux possédaient donc plus de 15 % des ouvrages disponibles sur le marché ! Et comme le livre le plus ancien de notre collection ne peut dater que de 1477, ils ont acquis en moyenne 1,86 livres pas an pendant 14 ans.

En 1491, alors que les éditions en latin se multiplient pour le clergé et les juristes, les éditions en langue vulgaire font encore figure de niche éditoriale. Elles représentent 2 à 3 % du marché du livre : moins que les textes grecs ! C'est dire si la constitution d'une bibliothèque d'imprimés n'était pas encore rentrée dans les mœurs de l'aristocratie. En ce domaine, les seigneurs de Montperroux étaient incontestablement des précurseurs.

Dans ces conditions, la collection reflète donc plutôt la politique des imprimeurs que le choix et le goût des clients. Les premiers ouvrages traduits en français et imprimés correspondent aux grands classiques de cette fin du Moyen Âge. *Le Livre des bonnes mœurs* de Jacques Le Grand est réédité tous les ans aux quatre coins de l'Europe. L'ouvrage est tellement répandu qu'on en trouve deux dans le buffet de Philippe de Bourbon. *Le Roman de la Rose*, *la Légende dorée*, sont des succès de librairie depuis plus d'un siècle. Même le *livre de médecine* n'est pas un ouvrage très rare. Il peut s'agir d'un Aldebrandin, publié à Lyon en 1480,

un Chauliac, dans la même ville chez Buyer en 1478, ou une *Cyurgie* de Lanfranc, qu'on pouvait trouver à Vienne à la même époque.

Les pièces les plus originales sont sans doute celles qui ont disparu, faute d'avoir été assez diffusées. Un titre surtout attire l'attention : celui de « *la Galimasiée* », parfaitement lisible sur le procès verbal. Ce titre est totalement inconnu, mais on ne voit pas ce qu'il pourrait désigner d'autre que les *Les faits et gestes de Gallimassue*, titre qui apparaît dans un inventaire d'une bibliothèque de Manosque du XVII^e siècle¹⁶. Ce livre a disparu, mais Gallimassue est un héros qui apparaît dans l'œuvre de Rabelais, et son histoire est racontée en détail dans un ouvrage parabelaisien : *Les chroniques admirables du puissant roi Gargantua*¹⁷. Les spécialistes de Rabelais ont souvent supposé des antécédents médiévaux à Gargantua et Pantagruel. Certains ont même repéré que les 8 chapitres de Gallimassue avaient une allure assez médiévale¹⁸. Grâce à l'inventaire de Montperroux, on sait désormais que les modèles de Rabelais avaient été imprimés – sans doute à Lyon – dès avant 1491.

La plupart des ouvrages cités sont aujourd'hui connus dans des versions sorties des imprimeries lyonnaises. On peut sans trop de présomption supposer que le seigneur de Montperroux se fournissait dans les ateliers rhodaniens : Barthélémy Buyer, installé en 1472, Mathias Huss en 1483 et Guillaume Le Roy, typographe de Buyer à partir de 1485¹⁹. Seuls trois ouvrages ne sont pas connus dans une version lyonnaise : soit celle-ci a disparu, soit notre lecteur allait se fournir dans d'autres capitales. Il s'agit de *la Chronique abrégée des rois de France*, éditée à Paris chez Levet et Binault en 1490, *l'Aiguillon d'amour* de saint Bonaventure, dont la seule édition connue avant 1491 est celle de Toulouse, et *l'Histoire de Paris et Vienne*, imprimée et coloriée à Anvers en 1487.

En comparant les ouvrages achetés avec l'offre disponible, on peut tout de même remarquer quelques tendances de notre collectionneur. La part léonine que se taillent les romans courtois et les traités de piété est une constante culturelle médiévale. Néanmoins, les romans de chevalerie à tendance strictement héroïque sont rares : *Baudouin comte de Flandre* et *Renaud de Montauban* sont les seuls représentants du genre. *Le roman de Fier à Bras* et *la Galimasiée* présentent l'originalité d'être des romans parodiques, mettant en scène des géants. Enfin, les seigneurs de Montperroux se sont passionnés pour la querelle du *Roman de la Rose*, puisqu'ils lisent d'une part le roman de Jean de Meun, trop facilement qualifié de misogynie, et d'autre part *Le champion des dames* de Martin Le Franc, qui est une défense de la gente féminine.

16. COHEN (Gustave) Bibliothèque d'un notaire de Manosque au début du XVII^e siècle, in : *Mélange de philologie, d'histoire et de littérature offert à Henri Hauvette*, Paris, Presses françaises, 1934 Genève, Slatkine reprint, 1972, p. 187-200, ici p. 197.

17. LAUVERGNAT-GAGNIÈRE, (Christiane), DEMERSON (Guy), *Les chroniques gargantuines*, Paris, Société des textes français modernes, 1988. (*Chroniques admirables du puissant roy Gargantua* : p. 162-280 ; *histoire de Gallimassue* : p. 262-280).

18. BRUNET (Jacques-Charles), *Notice sur deux anciens romans intitulés les Chroniques de Gargantua*, Paris, Sylvestre, 1834. p. 25 « ce Gallimassue, qui probablement était déjà l'objet d'une publication particulière ». Et surtout BONAVENTURE-FLEURY (Jean-François), *Rabelais et ses œuvres*, Paris, Didier, 1877, p. 165 « les huit chapitres de Gallimassue rappellent le style des romans de chevalerie du XV^e siècle. »

19. BARBIER (Frédéric), *L'Europe de Gutenberg : le livre et l'invention de la modernité occidentale, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Belin, 2006.

L'inventaire après décès de 1491 : les livres

Fig. 8 (page de droite) :
SAINT BONAVENTURE,
L'aiguillon d'amour divin,
traduit par Symon de
Courey, Toulouse, Johann
Paris, 1489 (in-4°, 125 f°)
f° 61 v°.

On peut en outre remarquer une certaine attirance pour les auteurs antiques traduits : *les distiques moraux* de Dyonisius Cato et les *Neuf livres* de Valère Maxime ; peut-être un goût pour l'histoire, assouvi avec les *Chroniques abrégées des rois*. Mais c'est une histoire de France, et non pas de Bourgogne. Notre ancien officier du Téméraire affichait clairement son rattachement au royaume en méditant sur la *Complainte sur la mort de Louis XI*, ou en laissant traîner dans la garde-robe de son épouse (le lui avait-il offert ?) un roman dans lequel le valeureux chevalier Paris s'allie au fils du roi de France pour contrer la rivalité amoureuse du fils du duc de Bourgogne...

On peut tout de même noter l'absence de quelques grands types d'ouvrages. Ainsi, la littérature de divertissement, farces, fabliaux, nouvelles, est totalement absente (alors qu'elle est disponible chez les imprimeurs). On est plutôt sérieux chez les Bourbon... Plus étonnant, on ne trouve aucun ouvrage de science naturelle ou de physiocratie : ni le Pierre de Crescent, édité à Paris chez Verard en 1486, ni le *Kalendrier des Berger* ou le *livre de Sydrah* (plus scientifique), disponible chez le même éditeur. Philippe de Bourbon n'a pas acheté non plus *Le livre des propriétés des choses* de Barthélémy l'Anglais, que son éditeur préféré, Mathieu Huss, réimprime en 1482, 1484 et 1487. Malgré son importante comptabilité domaniale, ses deux cadrans d'airain et son alambic, le seigneur de Montperroux garde donc des goûts assez traditionnels. Par sa bibliothèque, il se définit donc plutôt comme un pieux chevalier que comme un exploitant de domaine éclairé.

On aurait aimé, pour conclure, pouvoir estimer le prix de cette bibliothèque et le poids de l'effort consenti pour la constituer. Hélas, aucune pièce comptable n'évoque l'achat de livres, et leur prix à la première vente est difficile à estimer. On ne sait s'il s'agit d'achats planifiés, de commandes, de réservation, ou tout simplement de cadeaux reçus, comme peut le faire penser le doublon du *Livre des bonnes mœurs*. On peut en revanche mesurer la révolution que provoque l'imprimerie à la fin du xv^e siècle. Pendant trois générations, les Bourbon de Montperroux ont accumulé quatre livres : un manuscrit liturgique en latin, un « *Amyot d'Autun* », un commentaire du *Salve regina* et une passion commandée récemment au notaire-greffier de Grury. Mais l'apparition de l'imprimerie ouvre à Philippe la possibilité financière de monter une vraie bibliothèque, c'est-à-dire d'adopter le mode de vie des princes, mais aussi d'accéder au savoir, à la sagesse, peut-être au salut. Les dernières années de sa vie sont toutes transformées par cette nouvelle passion bibliophile, sinon littéraire. À

La tierce partie.



mon
o ame
eüre
e de lamour
de ton tres
moureux es
pour ihesus
esueille toy e
scoute le tres
piteux cri toi
appellant a
mediter ⁊ cõ
plaindre la
dure mort et
passion d tõ
loyal amant
hesus. Cour
res gës cour

res d toutes pars. courtes ⁊ venes hastiement pour
mediter deuotement ⁊ esmerveiller ⁊ entèder les ces-
siue amour ⁊ charite d nre createur ⁊ la tres detesta-
ble ⁊ miserable cecite de creature humaine. Car se
le filz de dieu sest voulu ioindre inseparablement a
creature humaine pourquoy ne se ioint elle pl^{us} vou-
lentiers a dieu sans despartir q̄ a quelconq̄ autre
chose. Car nre ame soy ioingnant a qlconq̄ creatu-
re de ce mode ne fait riens de prouffit et soy a dieu
amoureusement ioingnant ⁊ viuant acquiert pour
soy affection souueraine. Et dõt vient ce q̄ cõe nre

L'inventaire après décès de 1491 : la piété

La piété

20. Est-il besoin de rappeler que les évangiles et la Bible sont traduits en français et couramment lus par les laïcs catholiques dès le XIII^e siècle ?

21. 2 000 en quinze mois, ce qui représente un record qui a rapidement paru suspect.

Le contenu de la bibliothèque permet d'approcher la piété d'un couple d'aristocrates de la fin du Moyen Âge. Ils ne se frottent pas à la théologie, mais ils sont capables d'investir du temps et de l'argent pour nourrir l'intelligence de leur foi. C'est tout d'abord l'indispensable évangile en français²⁰ ; l'Ancien Testament n'est pas disponible en traduction intégrale, mais sous sa forme allégée et plus historique du *Farfadet hystorial*, traduction du *Fasciculum temporum*. En cette fin du Moyen Âge, la connaissance et la compréhension du sacrifice du Christ s'habillent de compassion et de componction : c'est ce qu'enseigne l'*Aiguillon d'amour divin* illustré du pseudo Bonaventure. La « *passion escripte de la main de Henri Johannet* » montre un vrai choix de lecteur : quand une œuvre n'est pas imprimée ou n'est plus disponible (ou trop chère ?), les seigneurs de Montperroux peuvent prendre la décision de la faire recopier. *Le Miroir de la redemption de l'humain lignage* est également une méditation sur la Passion, dont les illustrations reprennent la rhétorique doloriste des imagiers de la fin du xv^e siècle. Cette piété s'appuie bien sûr sur l'intercession et l'exemple des saints : *Je te salue Marie*, *Contemplation de Notre-Dame*, *Vie de sainte Barbe*, et une référence plus rare, plus controversée aussi, à saint Pierre de Luxembourg. Ce jeune cardinal, mort d'épuisement à 18 ans en 1387, s'était illustré par un tel zèle de mortification et un tel excès de miracles *post mortem*²¹ que l'Église avait renoncé à le canoniser. Cent vingt ans plus tard, son culte est en déclin, sauf chez les proches de la famille de Luxembourg, et l'on peut se demander ce qui poussait Antoinette de Bazarnes à fréquenter un maître spirituel d'une telle austérité. Aux dires – et au désespoir – de son hagiographe, le jeune Pierre de Luxembourg refusait d'étudier le droit canon et lisait en cachette la *Vie des saints* et la *Vie des saints pères*. Les seigneurs de Montperroux possédaient eux aussi les sommes des Tibériades et de Jacques de Voragine. Ils pouvaient donc trouver chez le jeune cardinal un modèle pour une piété empreinte de ferveur naïve et de surnaturel, et qui se défiait des subtilités théologiques et de l'austérité du magistère.

La spiritualité des Montperroux est néanmoins tempérée par des ouvrages de morales : le fameux *Livre des bonnes mœurs* de Jacques Legrand, *le livre des quatre choses* qui vient d'être imprimé, mais aussi *le livre de Caton en françois*, qui est alors considéré comme un moraliste chrétien.

Dans la maison, la piété est plutôt discrète. Il y a deux bénitiers de laiton dans la chambre neuve, ce qui est vraiment un minimum au xv^e siècle. Gageons que toutes les autres chambres sont munies de bénitiers de faïence, de trop petite valeur pour être mentionnés. Il y a une statue de la Vierge dans la garde-robe de Monsieur, dans la belle pièce où sont

rassemblés les livres. Mais le reste des objets de piété se trouve plutôt enfermés dans des coffres. Dans le grand coffre de Monsieur, on trouve deux coffrets à reliques contenant trois bourses pleines de reliques, deux tableaux d'ivoire, trois monstrances d'argent et de cristal, un reliquaire d'argent en forme de tour pesant 250 gr : c'est donc plutôt de la thésaurisation que de l'ostentation. On y trouve aussi deux bulles de légats et plusieurs *agnus dei*, c'est-à-dire des petits sceaux obtenus avec la cire du cierge pascal du Latran. Cette collection est peut-être un patrimoine très ancien. Seule la ceinture de sainte Rose de Viterbe, sans doute ramenée d'un voyage en Italie, est nécessairement une relique de la fin du xv^e siècle²². Dans le grand coffre de Mademoiselle, les chapelets de jais, de corail et d'ambre blanc sont trop précieux et trop bien rangés pour être d'un usage quotidien. On remarque que toutes les reliques sont chez Monsieur et tous les chapelets chez Mademoiselle. Il s'agit d'une répartition traditionnelle de la piété dans les couples ; on retrouve la même chose sur les pierres tombales, où le chapelet est un accessoire exclusivement féminin²³.

L'inventaire ne s'attarde pas sur le mobilier de la chapelle. Elle a été fondée, et le mobilier liturgique n'appartient donc plus au propriétaire du château. En revanche, les quelques 6 « oreillers » et les 4 quarels qui jonchent le sol sont peut-être des agenouilloirs, ce qui montrerait que, malgré la présence des coffres, la chapelle reste utilisée. On trouve également un peu de mobilier liturgique dans les garde-robes. Chez Mademoiselle, un corporalier²⁴ couvert de velours, curieusement mis avec des enquêtes d'inquisiteur. Chez Monsieur, on trouve dans un coffre (C16) « une grand croix rompue par le pied » et « un petit cussinnet de Damas vert pour mectre soubz le livre », qui sont forcément du mobilier d'autel. Partant, on peut se demander si les nappes, longières et serviettes de chanvre qui sont dans le même coffre ne sont pas des nappes d'autel et des manuterges. Ce reliquat ecclésiastique pourrait provenir, plutôt que de la chapelle, des héritages de frère Jean de Bourbon, ou du protonotaire Arthus de Bourbon.

Enfin, la piété des Montperroux apparaît également dans la chapelle funéraire fondée en l'église paroissiale de Grury en 1453, dans la chapelle fondée au château et dans différentes fondations de messes qu'on retrouve dans les archives : « messe tous les lundis de l'an en l'esglise de La Roche (en Brenil) pour l'entention de Philippe de Bourbon » ; messe en l'église de Ternant et enfin fondation de la « messe de Monperroux » en l'église Notre-Dame de Bourbon-Lancy. La Roche-en-Brenil est la seigneurie héritée de Jeanne de Ternant, où repose sa mère. L'église de Ternant est la collégiale Notre-Dame, fondée en 1444 par Philippe de Ternant, beau-père de Philippe de Bourbon²⁵. L'église de Bourbon est

22. Rose de Viterbe, tertiaire franciscaine du xiii^e siècle. On achetait à Viterbe des ceintures qu'on frotait contre la châsse, et qu'on offrait aux femmes enceintes. Attestation de ces ceintures en 1485 : GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Âge...*, p. 294 : « À Viterbe... on achapte des chaintures qui sont touchées à ladite Sainte (Rose) pour les reporter et donner aux femmes enchainées ». Ou en 1521 : HARMAND, *Relation d'un voyage à Rome...* in : *Mémoires de la société académique d'agriculture, des sciences arts et belles lettres du département de l'Aube*, t. 15, 1850, p. 195 : « Illec Monseigneur achetta des ceintures et les fit toucher au dict reliquaire. Et sont profitables à femmes qui enfantent. »

23. GRILLON (Guillaume), *L'ultime message : étude des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducal (xii^e-xvi^e siècle)*, thèse d'histoire médiévale en cours à l'université de Bourgogne sous la direction de Vincent Tabbagh et Hervé Mouillebouche.

24. Boîte du corporal, souvent décorée.

25. DU TEMS (Abbé Hugues), *Le clergé en France, ou tableau historique et chronologique des archevêques...* Paris, Brunet, 1775. t. 4, p. 494.

L'inventaire après décès de 1491 : les monnaies

26. COURTÉPÉE, t. III, p. 175.

27. NOBLET (Julien), *En perpétuelle mémoire : collégiales castrales et saintes chapelles à vocation funéraire en France (1450-1560)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

une autre collégiale Notre-Dame, fondée en 1481 par Guy de Salins et Odot de Marry, prieur d'Amanzy²⁶. Les fondations de messe sont donc des actes de piété, mais aussi un entretien de la *memoria* des ancêtres proches (Grury, La Roche) ou plus lointains (Bourbon-Lancy, berceau quasi mythique des Bourbons de l'Arroux). On remarque également que deux fondations concernent des chapitres récemment fondés par des familles d'aristocrates locaux. Incontestablement, en cette fin du xv^e siècle, les collégiales sont les interlocuteurs privilégiés de la piété funéraire de l'aristocratie²⁷.

En 1491, les exécuteurs testamentaires de Philippe réclament deux fois une somme de 100 francs. On peut supposer que la première correspond aux frais propres de la cérémonie et l'autre aux donations testamentaires, dons aux pauvres et fondations de messes. Cette somme de 100 francs, rapportée aux 1 550 francs qui dorment dans les coffres de Montperroux, semble très raisonnable, voire mesquine... Visiblement, à la fin du xv^e siècle, le salut ne s'achète plus. Ou bien les prix ont bien baissé.

Au final, la piété des Bourbon-Montperroux offre un paysage contrasté, avec un attachement aux reliques assez archaïsant, des fondations de messes et de chapelles qui sont les manifestations obligées d'un statut social assumé, une quincaillerie religieuse qui fait partie de la thésaurisation d'usage, et une bibliothèque qui témoigne d'un vrai amour des saints et d'un désir d'approfondissement de la connaissance du mystère du salut.

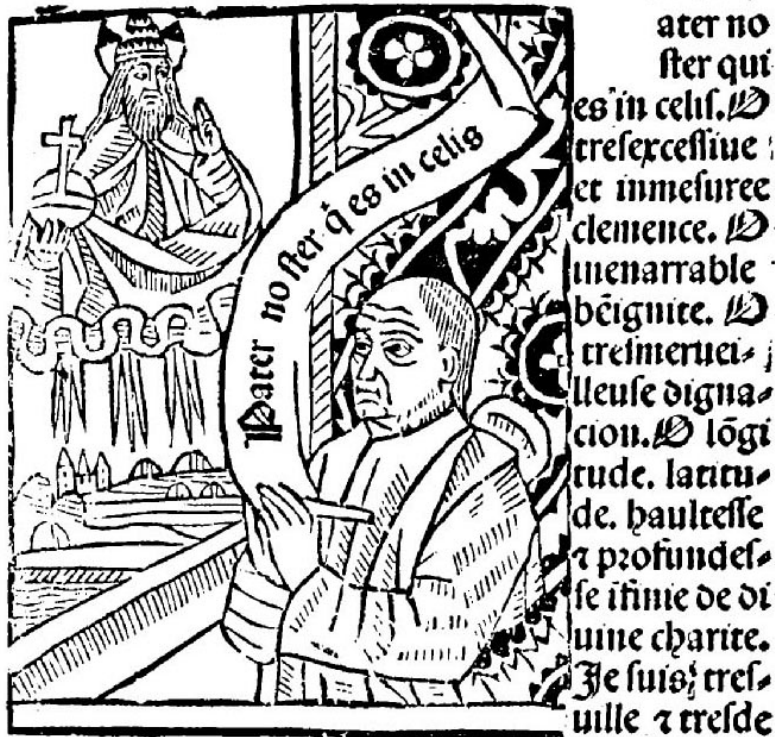


Fig. 9 : SAINT BONAVENTURE, *L'aiguillon d'amour divin*, traduit par Symon de Courey, Toulouse, Johann Paris, 1489 (in-4°, 125 f°) f° 17 r°.

Les monnaies

Si l'on se fie aux sommes de bas de page ajoutées par une seconde main, le total des valeurs financières de Philippe de Bourbon se monte en 1491 à 4 390 francs (1 franc par livre). De cette somme, 1 550 francs sont en espèce, dont 1 300 pour les seules monnaies d'or et 2 840 sous forme de crédits, rentes et autres avoirs. Les liquidités représentent donc 35 % de sa fortune, soit une thésaurisation et une immobilisation de fond très importante. Philippe de Bourbon n'est donc ni un banquier ni un spéculateur. C'est un seigneur prudent et économe, et l'argent qu'il a amassé montre qu'il vit largement en dessous de ses moyens.

Le « trésor de Montperroux » se compose de 768 monnaies d'or (dont 501 écus non différenciés et 267 monnaies identifiées), 740 monnaies d'argent dont une bourse de 313 pièces de Jacques Cœur et de Targe, plus 24 francs en monnaies de billon (voir annexe 2). Parmi ses 1 500 monnaies, le notaire identifie 43 types différents, il donne des valeurs en monnaie de compte pour 13 monnaies d'or, et donne également la valeur totale de plusieurs bourses d'argent. Sa grande science numismatique est néanmoins prise en défaut par « *troys pièces d'argent qui n'ont point de cours* » (f^o 7 v^o), et « *une pièce d'or en laquelle a une femme* » (f^o 16 v^o). Il s'agit peut-être d'ailleurs de monnaies romaines.

La quasi totalité des pièces se trouve dans le grand coffre de Monsieur (C1) et 29 monnaies d'or dans celui de Mademoiselle (C12). Les espèces sont réparties dans les coffrets, boîtes, bourses et drapeaux, et les monnaies des bourses sont séparées en plusieurs bourssets. Ce rangement est néanmoins assez aléatoire. Le regroupement des monnaies reflète plutôt le hasard des événements qu'une quelconque volonté de rationalisation. En général, Philippe de Bourbon s'est contenté de séparer les monnaies d'or et celles d'argent. Quatre boîtes contiennent exclusivement des monnaies d'or, deux bourses des monnaies d'argent, et dans deux autres bourses, les monnaies d'or et d'argent sont séparées dans des bourssets différents. En outre, quelques écus d'or traînent parfois parmi les testons d'argent ou au fond des coffres. La première bourse décrite est composée de quatre bourssets, et chaque boursset est muni d'un billet dénombrant son contenu, pour les trois premiers en nombre de monnaies, pour le dernier en valeur (139 francs). Mais le contenu ne correspond jamais exactement à la somme annoncée sur le billet. Quand le notaire découvre un ensemble hétérogène, il s'applique, avec plus ou moins de bonheur, à rédiger l'inventaire en triant ses monnaies par valeur décroissante. Ainsi, la description de la 4^e boîte du grand coffre commence par des Alphonsins de Naples de 2 fr 16 sols, puis les écus au Lion de Philippe VI de 2 fr 5 sols, les ducats et toutes leurs imitations qui tournent autour de 1 fr 15 sols, pour finir par les florins d'Utrecht à faible titre, évalués à 1 fr 5 sols.

Annexe 2 : identification des monnaies

Monnaies d'or

Alphonsins : double d'or d'Alphonse V, roi de Naples et d'Aragon, 1416-1458.

« deux alphonsins » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« sur deux alphonsins : C XII sous VI d. » pour le supplément de l'enterrement, soit l'Alphonsin à 2 fr 16 s 3 d.

« trois alphonsins » dans la chambre de Mademoiselle.

Angelot : Angelot de Henri V, 1427, 2,3 gr (Lafaurie 448) ou de Louis XI, 1467, (Lafaurie 527)

« ung angelot » dans la chambre de Mademoiselle.

Chaire : Chaise d'or de Philippe VI, 1346, 4,7 gr (Lafaurie 261).

« une chaere » dans la chambre de Mademoiselle.

Ducat : ducat d'or de Venise, 3,6 gr.

« Ung ducat » dans la première boîte du coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« en saluz et ducatz XLII » en une bourse au coffre 1.

15 ducats pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« treze ducatz » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« treze ducats : XXIII livres VII sous VI deniers » pour le supplément de l'enterrement, soit le ducat à 1 £ 17 s 6 d.

« item plus un ducat » au fond de la 4^e boîte du coffre 1.

« item XXIII ducatz et saluz » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

Pièce de deux Ducats : double ducat d'Isabelle la Catholique et Ferdinand d'Aragon.

« item une piece de deux ducatz » dans la chambre de Mademoiselle.

Écu au soleil : écu d'or au soleil, créé par Louis XI en 1475, 3,39 gr. (Ciani 745, Lafaurie 529).

« ung escu au souloil » dans la première boîte du coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« cinq escuz au souloil » en une bourse au coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« ung escu au souloil » dans un drapeau au coffre 1.

« XXV escuz au souloil » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« Douse escuz au souloil : XXI livres XV sous » pour le supplément de l'enterrement ; soit l'écu à 1 £ 16 s 3 d.

« onze escuz au souloil » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

Écu de roi : écu à la couronne, dit écu neuf de Charles VII, émis en 1436, 1,7 gr. env. (Ciani 741, Lafaurie 510).

« Quatorze escuz demy de roy » en une bourse au coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« sept escuz de roy » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« Quatre escuz de roy : VII frans » pour le supplément de l'enterrement ; soit l'écu à 1 fr 15 s.

Demi Écu de roi : demi écu à la couronne de Charles VII, émis en 1438, 1,7 gr. env. (Ciani 744, Lafaurie 511).

« Demy escu de roy » dans la première boîte du coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« Quatorze escuz demy de roy » en une bourse au coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

Écu d'or de Guyenne : double écu au soleil de Charles VIII, 3,5 gr env., frappé à Bordeaux en 1483 (Lafaurie 554). L'ordonnance du 15 mars 1488 le donne pour 1 fr 18 s 4 d.

« item huit escuz de roy Guienne et Bretagne » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

Écu d'or de Bretagne : double écu de Charles VIII, 3,41 gr (Lafaurie 557). L'ordonnance du 15 mars 1488 le donne pour 2 fr.

« *item huit escuz de roy Guienne et Bretagne* » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

Écu de Toulouse : l'appellation « de Toulouse » désigne plutôt un écu double qu'une monnaie issue des ateliers de Toulouse (Bompaire 292). Il s'agirait donc d'un double d'or de Charles VI, émis en 1420, env. 6 gr. (Lafaurie 428).

« *Ung escu de Thoulouze* » dans la première boîte du coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

Écu vieil : écu à la couronne de Charles VII, émis en 1423, poids 3,82 gr. (Lafaurie 457).

« *ung escu viel* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *Un escu viel : II livres* » pour le supplément de l'enterrement ; soit l'écu vieil à 2 £.

« *deux escuz vielz* » dans la chambre de Mademoiselle.

Écu de Castille : écu de Henri IV de Castille ou d'Isabelle et Ferdinand.

« *ung escu de Castille* » dans la chambre de Mademoiselle.

Florin de Rains : florin du Rhin, frappé par les quatre électeurs de Rhénanie, XIV^e s., 3,54 gr env.

« *Ung florin de Rains* » dans la première boîte du premier coffre.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *ung florin de Rains* » dans une bourse au premier coffre.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *quatre florins de Rains* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *deux florins de Rains : II frans XV sous* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le florin à 1 fr 7 s 6 d.

« *dix florins de Rains* » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

Florin d'Utrecht : florin de l'évêché d'Utrecht émis par David de Bourgogne : 1456-1496. Plus léger que le florin du Rhin.

« *Quatre florins Autrecq* » dans la première boîte du premier coffre.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *deux florins Autrecq* » dans une bourse du premier coffre.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *neuf florins Autrecq* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *Deux florins Autrec : II frans X sous et IX denier* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le florin à 1 fr 5 s 4,5 d.

Florin au chat : maille d'Utrecht, petit florin.

« *ung florin au chat* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *un florin au chapt : XV sous* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le chat à 15 s.

Franc à pied : franc à pied de Charles V, 1365, 3,80 gr env. (Lafaurie 371)

« *cinq frans à pied* » dans la chambre de Mademoiselle.

Lyon : lion d'or de Philippe VI, 1338, 4,70 gr. env. (Lafaurie 253).

« *Ung lyon* » dans la première boîte du coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *Ung lyon* » dans une bourse du coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *sept lyons* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *Sept lyons : XV livres XV d.* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le lyon à 2 £ 5 s.

« *14 lyons* » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

L'inventaire après décès de 1491 : les monnaies

Mouton à la grande laine : mouton d'or de Jean le Bon, 1355, 4,6 gr (Ciani 355, Lafaurie 294).

« *ung mouton à la grant lesne* » dans la chambre de Mademoiselle.

Demi Noble Edouard : il s'agit sans doute d'un demi noble d'Edouard III (1327-1377) car ni Edouard IV (1461-1470) ni Edouard V (1470-1483) n'ont émis de demi nobles.

« *demi noble Edoard* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *Demy noble de Edouard : XXXVII sous VI deniers* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le demi noble à 1 fr 17 s 6 d.

Noble de Henricus : noble d'or de Henri V (1413-1422). Le noble-Henri pèse 14 grains de moins que le noble à la Rose, soit 6,88 gr.

« *Quatre nobles de Henricus* » dans une bourse du coffre 1.

« *item cinq Nobles dont les deux sont à la Rouze et les troys de Henry* » dans la chambre de Mademoiselle.

Quart de Noble de Henricus : quart de Noble ; monnaie attestée par l'ordonnance de Henri VI de 1426.

« *Ung quart de Henricus* » dans une bourse du coffre 1.

Noble à la Rose : Noble de Henri VI (1422-1453). Philippe le Bon (1419-1467) a également fait frapper des nobles à la Rose en Flandre.

« *item cinq Nobles dont les deux sont à la Rouze et les troys de Henry* » dans la chambre de Mademoiselle.

Demi Noble à la Rose : demi-noble de Henri VI (1422-1453). Philippe le Bon (1419-1467) a également fait frapper des nobles et des demi-nobles à la Rose en Flandre.

« *Deux demy nobles à la Rouse* » dans une bourse du coffre 1.

Philippus : Cavalier d'or de Philippe le Bon. (Poey d'Avant, pl. 133, n^o 7)

« *ung Philipus* » dans la chambre de Mademoiselle.

Real : royal d'or, peut-être Charles VII, 3,75 gr (Ciani 624, Lafaurie 459).

« *deux reaulx* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *deux reaulx : IIII livres* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le réal à 2 ℥.

« *ung real* » dans la chambre de Mademoiselle.

Ride : ridre, rider ou cavalier d'or, monnaie émise en Flandre en 1432 par Philippe le Bon.

« *Sept rides* » en une bourse au premier coffre.

« *Troys rides* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *Troys rides : CXVI sous IX deniers* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le rider à 1 fr 18 s 11 d.

« *ung ride* » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

« *cinq riddes* » dans la chambre de Mademoiselle.

Salut : salut d'or de Charles VI, 1421, 3,80 gr. (Lafaurie 413) repris par Henri V et Henri VI (Lafaurie 437 et 447).

« *en saluz et ducatz XLII* » en une bourse au coffre 1.

« *item XXIII ducatz et saluz* » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1.

Deux-tiers de salut : monnaie française attestée par les édits flamands.

« *Quatre saluz II tiers* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *Quatre saluz II tiers : V livres XV sous* » pour le supplément de l'enterrement ; soit le 2/3 salut à 1 ℥ 8 s 3 d.

« *ung salut deux tiers* » dans la chambre de Mademoiselle.

Une pièce d'or en laquelle a une femme : peut-être un Magdalon d'or de Provence (Caron, 17, 3) ou une monnaie romaine.

« *une piece d'or en laquelle à une femme* » dans la chambre de Mademoiselle.

Monnaies d'argent

Carlain : pièces d'argent franco-italienne, milieu XIV^e siècle ; les dernières frappées sous Charles VIII. 4,14 gr. d'argent. (Ciani 852).

« *XXVIII carlains demy* » en une bourse au coffre 1.

« *IX carlains* » dans la troisième boîte du coffre 1.

Grand blanc : blanc à la couronne de Charles VII, 1436, ag, 3 gr. env. (Lafaurie 514).

« *en grans blans VIII gros demis* » au coffre 1. Le blanc à 10 d. et le gros à 20 d. font 17 monnaies.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

Hallebarde : double quart de Maximilien de Habsbourg, Flandre, ag., 6 deniers en 1485.

« *item une albarde* » dans la 4^e boîte du coffre 1.

« *XXIII albardes demy patart* » dans les menues bagues du coffre 1.

Jacques Cœur : gros de Jacques Cœur, 1447, de bon aloi, 92 % ag, 3,5 gr env. (Lafaurie 513).

« *323 pieces de Jacques Cueur et de Targe* » en une bourse au premier coffre.

Patard : sous flamand.

« *XXIII albardes demy patart* » dans les menues bagues du coffre 1.

Six blanc : au XVI^e siècle, le « six blanc » désigne le gros de Nesle, en billon, qui vaut 2,5 sous. En 1491, ce nom est peut-être une appellation locale pour le sizain : demi-blanc à la couronne de Charles VIII, frappé en 1488 (Lafaurie 563).

141 « *pieces de six blans* » en une bourse au premier coffre.

Sol : blanc ou douzain de Charles VIII, monnaie d'argent frappés en 1488, valant 12 deniers (donc un sol de compte), 2,80 gr. env. (Lafaurie 562).

En un drapeau en l'autre nœud « *en sols LX sous* » au premier coffre. Donc 60 monnaies.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

Targe : blanc d'argent à la targe, Renne et Nantes, François I^{er} de Bretagne (1442-1450).

François II de Bretagne (1458-1488). L'inventaire précise : « *targes de trois sous la pièce* ».

« *323 pieces de Jacques Cueur et de Targe* » en une bourse au coffre 1.

« *troys targes de III sous la piece* » dans la troisième boîte du coffre 1.

Teston : monnaie d'argent du royaume de Naples, émis en 1485 (Ciani 850).

« *Deux testons* » en un drapeau au coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *Neuf textons* » dans la troisième boîte du coffre 1.

« *soixante doze textons qui valent XXX livres* » dans le coffre de cuir bouilli du coffre 1, soit le teston à 8 s 4 d.

Monnaies de billon

Lyard : liard, monnaie de billon émise en Dauphiné à partir de Louis XI ; 3 deniers. (Ciani 769, Lafaurie 543)

En un drapeau, en un nœud « *en lyars et savoyens dix frans VIII deniers* » au coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

« *En lyars et double XXII gros* » dans les menues bagues du coffre 1.

Niquet : 5/3 de denier tournois de Charles VII frappé à Dijon (Lafaurie 583).

« *XX gros en niquet* » dans les menues bagues du coffre 1, soit 330 niquets.

Savoyens : nombreuses monnaies (blancs, quarts de gros, parpaioles) émises dans le duché de Savoie.

En un drapeau, en un nœud, « *en lyars et savoyens dix frans VIII deniers* » au coffre 1.

Pris pour les premiers frais de l'enterrement.

Double tournois : monnaie noire, nombreuses émissions.

« *En lyars et double XXII gros* » dans les menues bagues du coffre 1.

L'inventaire après décès de 1491 : les archives

28. MORARD (Nicolas), Monnaies à Fribourg et à Genève au XV^e siècle, in : DAY (John), *Études d'histoire monétaire, XII^e-XIX^e siècles*, Lille, P.U.L., 1984, p. 295-335.

29. Voir ci-dessus p. 36 et P.J. n^o 13 et 14.

La diversité des monnaies, avec 43 types, n'est sans doute pas exceptionnelle en cette fin de Moyen Âge. Les exécuteurs testamentaires, qui doivent soustraire 200 francs pour les frais d'enterrement, ont d'ailleurs le bon sens de préserver les lots homogènes pour se servir dans les espèces peu représentées. Pour le premier versement, on vide la première boîte de monnaies d'or et on complète avec les Lions de Philippe VI, les écus-couronne et les florins d'Utrecht. On se débarrasse donc des vieilles monnaies et des monnaies de bas titre (florins d'Utrecht, florins du Rhin) et l'on garde les monnaies plus prestigieuses, notamment les Nobles anglais²⁸.

La collection de monnaies de Montperroux reflète la vie économique du xv^e siècle, avec une majorité de monnaies royales françaises (Lions, écus Soleil, Couronnes et de Roi, Saluts et 2/3 de Saluts), monnaies royales anglaises frappées en France (Angelot, Nobles à la rose d'Edouard et de Henri V), les florins du Rhin et de Flandre, et la grande monnaie internationale qu'est le ducat de Venise. Mais on trouve également des monnaies qui rappellent la carrière de Philippe de Bourbon : les *Riders* et les *Philippus* sont des monnaies d'or émises par Philippe le Bon en Flandre, les Alphonsins d'or, les carlins et les testons d'argent sont des monnaies italiennes, qui proviennent peut-être du voyage à Rome d'Arthur de Bourbon. L'écu d'or de Bretagne et les « blancs d'argent à la Targe » sont peut-être le souvenir d'une autre mission dans l'ouest du royaume. Les saluts d'or sont le reliquat de son cadeau de mariage²⁹. Quant aux Savoyens de Genève et aux Liards du Dauphiné, ils sont peut-être liés au commerce de l'imprimerie dans la vallée du Rhône.

Il est difficile de donner une date précise à la plupart des monnaies mentionnées. Les monnaies sans cours peuvent être romaines, les ducats peuvent remonter au XIII^e siècle. Les plus vieilles monnaies royales françaises ont près de 150 ans : une Chaire d'or et des Lions d'or de Philippe VI (1338 et 1346), un Mouton d'or de Jean le Bon de 1355 et un Franc à pied de 1365. Mais on trouve également des monnaies très récentes, comme ces « halberdes » d'argent que Maximilien de Habsbourg fit frapper à partir de 1485.

Les 29 monnaies d'or d'Antoinette de Bazarnes semblent plus anciennes et plus hétérogènes que celles de son mari. On y trouve 13 types, émanant de 6 royaumes : il s'agit presque plutôt d'une collection que d'une accumulation de capital.

Enfin, on remarquera la rareté des monnaies de billons : une fois pris « la monnaie du drappeau » pour les funérailles de Monsieur, il reste 22 gros en Liard et double-tournois, et XX gros en niquets. On voit donc que la vie quotidienne, à Montperroux, est faiblement monétarisée. Philippe a des espèces d'or et d'argent pour acheter seigneuries et incunables, mais les besoins et services quotidiens sont assurés par la domesticité et les revenus féodaux, qui le dispensent de petites dépenses quotidiennes.

Annexe 3 : monnaies de compte (Matthieu Leguil)

On sait qu'il existait au Moyen Âge d'une part des monnaies de paiement, espèces sonnantes et trébuchantes qui circulaient réellement, comme en témoignent les multiples pièces conservées dans les bourses de Philippe de Bourbon, et d'autre part des monnaies de compte, qui servaient aux écritures comptables, pour l'établissement des équivalences entre les innombrables espèces en circulation. Au fondement du système comptable, se trouvait ainsi l'utilisation combinée de la livre – ici tournois –, du sou ou sol et du denier, qui s'ordonnait selon la double équivalence d'une livre pour 20 sous et d'un sou pour 12 deniers. Il existait encore des subdivisions du denier, l'obole, qui valait la moitié d'un denier, et la poitevine ou picte, qui en représentait le quart – mais cette dernière unité n'est pas employée dans l'inventaire. Cependant, le succès de certaines espèces réellement émises avait conduit, indépendamment de leur circulation matérielle, à leur érection au statut d'unités de compte. Après le gros tournois, le franc, le blanc et enfin le niquet étaient ainsi devenus des monnaies de compte, que l'on trouve employées dans l'inventaire de 1491. Finalement, le franc valait une livre tournois ou 12 gros, le blanc cinq deniers ou un quart de gros, et enfin le niquet un douzième de gros – si bien que 3 niquets faisaient 5 deniers.

On peut donc retenir les équivalences suivantes :

1 livre tournois	= 20 sous
	= 240 deniers
	= 480 oboles
1 franc	= 1 livre tournois
	= 12 gros
	= 48 blancs
	= 144 niquets
	= 240 deniers

Le fonds d'archives de Philippe de Bourbon (Matthieu Leguil)

L'inventaire dressé par Guy de Salins et son greffier fait une large place à l'analyse des archives de Philippe de Bourbon, décrivant une foule innombrable d'actes écrits, en 249 articles qui recensent tantôt une pièce unique, tantôt un groupe de documents liés par un « *laz* » ou en un paquet. Il ne détaille pourtant pas tous les papiers conservés à Montperroux et dans les autres résidences du défunt. Ainsi, les comptes du receveur d'Estrées de 1488 et 1489 ne sont pas recensés, bien qu'ayant été consultés par les officiers. Ceux-ci mentionnent aussi des documents sans les dépouiller, comme ceux contenus dans deux « *coffres esqueulx a plusieurs vielz titres qu'on a seellés sans autre confession d'inventaire* » ou les « *papiers de mademoiselle de sa chevance de Charrolloy* ». C'est qu'ils ont voulu inventorier les papiers du défunt, mais non ceux qui étaient en propre à sa veuve ; les valeurs mobilières, mais non les autres actes. C'est là un biais qu'il faut avoir présent à l'esprit pour comprendre le fonds documentaire du seigneur de Montperroux. Par chance cependant, les dossiers mêlaient souvent des pièces de différentes natures, de sorte que

L'inventaire après décès de 1491 : les archives

l'éclairage offert par l'inventaire ne se limite pas strictement aux documents financiers et titres de propriété.

Tel qu'il nous est révélé, le fonds rassemble plusieurs centaines de pièces, peut-être davantage, puisque des coffres « *plain de vielz tiltres* » n'ont fait l'objet d'aucune investigation et se composent de documents très variés. Dans le grand coffre de Philippe de Bourbon, tel « *denombrement* » ou telle « *lettre d'acquest* » voisine avec un informe « *billet de despense* » ou d'énigmatiques « *lettres lyées [...] parlant de l'université de Dole* ». La profondeur et la continuité chronologiques du fonds sont également impressionnantes. À côté d'un « *papier de justice* » tenu de 1471 à 1486 ou d'une quittance de Claude de Ternant de 1475, on trouve « *une lettre de mariage de Hugues de Saint Beurry et de Alipx de Montperroux, fille de dame Jaques de La Roche* » de 1331, de « *vielz comptes* » des années 1400 ou encore des « *comptes de Saint-Germain* » pour 1451 et 1452. Enfin, le défunt détenait un bon nombre d'actes dont il n'était manifestement pas le commanditaire, comme ce « *paquet en parchemin [...] sur lequel est escript "lettre de mariage du seigneur de Champerroux [Gilbert de Grassay] et de Ysabeau de Ternant la jeune"* ».

La foisonnante liste des documents donne d'abord l'impression d'un grand désordre. Des pièces qui semblent n'avoir rien de commun sont réunies, comme dans la « *boete futrée des deux coustés* » rangée dans le grand coffre, qui contient en majorité des créances, mais renferme aussi le contrat de mariage de Philippe de Bourbon et d'Antoinette de Bazarne, le testament de celle-ci et celui de Jehanne de Ternant ou encore des fondations de messes. Tout aussi curieuse paraît la dispersion d'actes que l'on s'attendrait à voir regroupés, comme les pièces touchant la seigneurie de La Roche-en-Brenil, réparties entre ce lieu et Montperroux, où elles se partagent entre plusieurs boîtes et coffres. Et pourtant, à y regarder de plus près, les archives faisaient bien l'objet d'un rangement soigneux. L'inventaire les décrit réparties entre sept emplacements différents. Le grand coffre en noyer situé « *au pied du lict dudit deffunct* » contient cinq ensembles qui reflètent une répartition logique des pièces : les trois premières boîtes regroupent les principaux papiers de famille, titres de propriété et créances de la communauté formée par les époux ; un autre ensemble, réparti dans différents portefeuilles, correspond aux archives de la seigneurie de Montperroux et regroupe titres de propriété, écrits de gestion et partages de revenus ; enfin la dernière boîte concerne le contentieux. Après ce « *trésor des chartes* », vient une série d'actes et de comptabilités touchant la gestion de la fortune de Philippe de Bourbon, dont l'inventaire ne précise pas la localisation, mais indique qu'après leur recensement, elles « *ont esté mises en une aulmaire dessoubs la tournelle* ». Enfin, dans la chapelle et dans la garde-robe de Philippe de Bourbon se trouvent deux dépôts d'archives où sont stockés « *vielz tiltres* », vieux

papiers de famille de la fin du xiv^e siècle et du début du xv^e et autres archives relatives aux seigneuries de Saint-Germain-des-Fossés et Murol détenues par le défunt du chef de sa première femme avant 1462. De son côté, Antoinette de Bazarnes conserve elle-aussi les titres de ses « chevances » dans sa chambre et un coffre rempli de vieux papiers dans sa garde-robe. Enfin, on trouve à La Roche-en-Brenil un coffret contenant des titres et écrits de gestion de la seigneurie, notamment des années 1450 et 1460. Bref, faute d'être doté d'un cadre de classement strict, le fonds de Philippe de Bourbon et de son épouse était organisé.

Ce sont avant tout les conditions de la genèse du fonds qui permettent d'en comprendre la composition et l'agencement. Le corpus documentaire résulte en effet de la transmission soigneuse de génération en génération des papiers de famille et du souci durable de leur conservation. Bien que de nombreux vieux titres n'aient pas été inventoriés, on relève des archives de bien des aïeux de Philippe de Bourbon : « une vieille lettre de dame Jacquete de La Roche de Bregny », sa trisaïeule paternelle décédée en 1346, des « lettres de messire Girard de Bourbon », certainement son grand-père mort en 1417, de nombreux papiers de Jehan de Bourbon et Jehanne de Ternant, ses parents, etc. De plus, la transmission des archives ne se faisait pas seulement en ligne directe. Par souci de préserver la possibilité d'un retour des biens dans le giron lignager en cas d'extinction de l'une des branches, l'on avait soin de garder les contrats de mariage et autres « partages » organisant les successions, tels que la « lettre de mariaige de Hugues de Saint-Beurry et de Alips de Monperroux », arrière-grand-tante de Philippe de Bourbon. Il y a plus : en 1491, Philippe était l'ultime survivant de sa lignée suite à la mort de ses deux frères dans les années 1480, si bien qu'il avait recueilli nombre de « lettres du fait de messire Mile de Bourbon » et de « feu maistre Arthus de Bourbon ». Ces entrées successives expliquent une bonne part des incohérences apparentes de l'archivage des papiers.

Revenons un instant sur les pièces de La Roche-en-Brenil. Provenant de Jacquette de La Roche, cette seigneurie n'échut à Philippe de Bourbon qu'après avoir été détenue par sa mère et par son frère Miles³⁰. C'est ainsi que s'explique la dispersion de ces archives : celles provenant de la gestion de « madame de Montperroux » se trouvaient à La Roche, où la veuve semble avoir établi sa résidence, celles de « messire Mille de Bourbon, seigneur de Soligny » restaient partiellement regroupées dans la première boîte du grand coffre et enfin des pièces de Philippe de Bourbon lui-même se trouvaient parmi les liasses de sa documentation personnelle, telle l'« obligation de Jehan Baichat de l'empoissonnement des estangs de Vernon ».

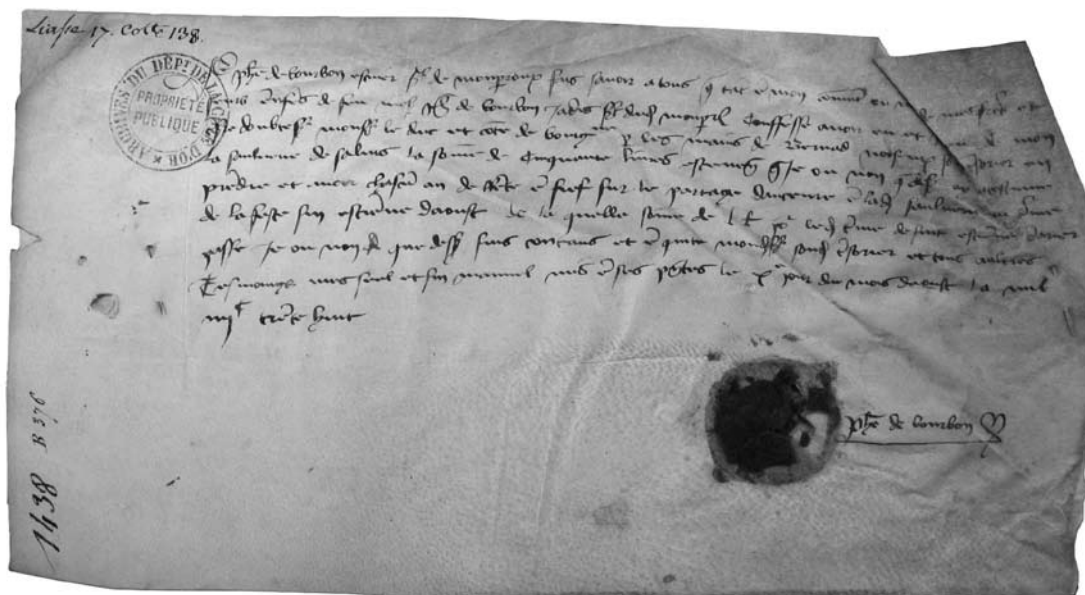
Au-delà de la progressive constitution du fonds de Philippe de Bourbon, l'inventaire révèle combien les papiers étaient arpentés par

30. ADCO, B
11 515 (1442), f^o 137,
B 11 516 (1451), f^o 14,
et B 11 517 (1461),
f^o 15.

L'inventaire après décès de 1491 : l'administration

leur détenteur, qui apparaît comme un homme attentif à ses archives, soucieux de l'écrit et familier de sa pratique. L'évocation de sa bibliothèque a déjà suggéré qu'il lisait, même si l'absence de traité d'économie domestique empêche d'établir un lien entre livre et gestion. Il savait aussi signer et écrire. Dans le « *viel papier de debtes escript dessus "Obligiez de Monperroux des debtes de l'an LXXIX et depuis"* », se trouve une « obligation » sur laquelle « *est escript en teste de la main dudit feu seigneur : "L'eritaige dudit Pierre a esté vandu par decret et estrosse a Pierre Lefrot pour ses debtes, en plus grant somme en laquelle est compris cest obligié de XI frans qui est pour ce quicte de ladite somme."* » L'homme intervenait donc directement dans la gestion de sa fortune et le maniement de ses papiers. On peut d'ailleurs se demander si certains des brefs intitulés figurant sur les actes et mentionnés par l'inventaire, comme sur ces « *lettres sur lesquelles est escript "Lettres de six livres de rentes a Vernon"* », n'étaient pas le fait du seigneur lui-même ; car ces titres, lorsqu'ils étaient le fait du rédacteur de l'acte, par exemple du notaire, nommaient le destinataire par une adresse telle que « *pour le seigneur de Monperroux* ». Sa pratique de l'écrit et son implication dans la production, la gestion et le maniement des papiers ne semblent pas avoir fait de Philippe de Bourbon une exception parmi les nobles bourguignons de l'extrême fin du Moyen Âge, qui étaient fortement alphabétisés, si l'on en croit le nombre de ses parents, amis et affins dont l'inventaire conserve la mention du seing privé : Miles de Bourbon, seigneur de Soligny, Arthus de Bourbon, protonotaire apostolique, Antoinette de Bazarnes, Claude de Ternant, Jehan de Dyo, seigneur de Saint-Beury, Charles de Traves, doyen de Saint-Georges après Arthus de Bourbon, et son frère Celse, ou encore Olivier de La Marche et Antoine de Grassay, prieur claustral de Cluny, savaient signer, témoignant de ce que l'écriture, loin d'être toujours l'apanage des clercs, était alors bien maîtrisée aussi par des chevaliers et des femmes.

Fig. 10 : reçu de 50 livres de rente de la saulnerie de Salins en 1438, écrite, scellée et signée par Philippe de Bourbon. (Voir ci-dessus P.J. n° 12, ADCO, B 376). Une copie de cette cédula est mentionnée dans l'inventaire des archives de La Roche-en-Brenil (f° 31 v°).
Photo de détail p. 37.

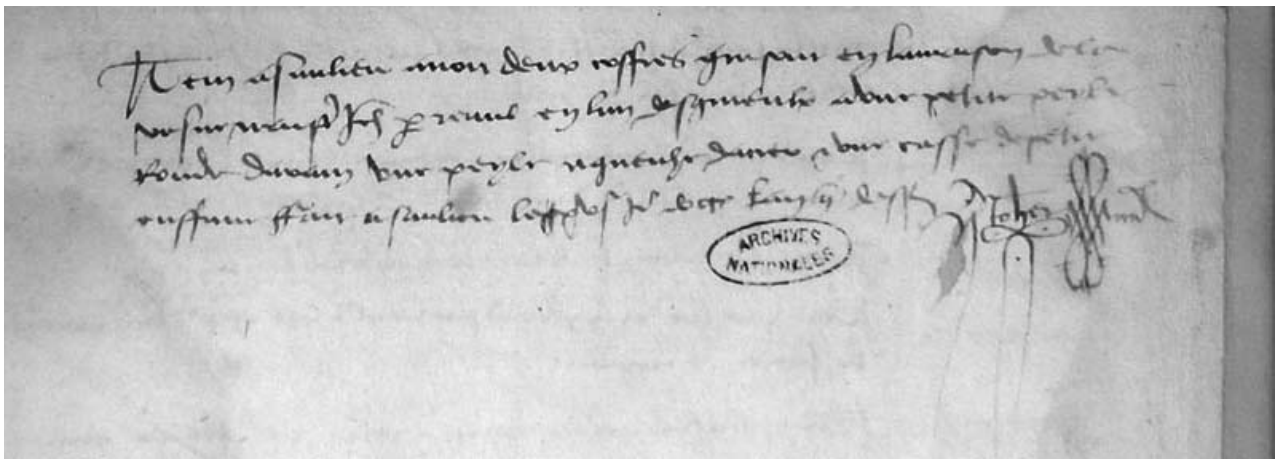


Entretenant un rapport intime avec l'écrit, Philippe de Bourbon lui assignait de multiples fonctions. Il en avait bien compris les potentialités mémorielles et avait donc soin de conserver les papiers qui pouvaient étayer sa supériorité sociale, c'est-à-dire ceux qui prouvaient l'antiquité de sa lignée, son propre honneur et l'éclat de sa carrière, comme ce « *paquet de papier en ung role sur lequel est escript "le fait de ceulx de Beaulmont et de Montperroux touchant leur lignaige"* » ou cette « *lettre d'office de la cappitainerie d'Auxerre* », qui témoignait de la prestigieuse fonction qu'il avait assumée de 1443 à 1451. Cependant, l'inventaire, recensement de valeurs mobilières, montre mieux encore deux autres vocations que revêtaient les papiers conservés par Philippe de Bourbon : l'une patrimoniale et conservatoire, et l'autre gestionnaire.

L'administration de la fortune (Matthieu Leguil)

Homme instruit et rompu à la pratique de l'écrit, Philippe de Bourbon y recourait amplement pour l'administration de sa fortune. Les titres authentiques et autres pièces de gestion inventoriés par Guy de Salins en témoignent, que l'on voit comme dialoguer et s'organiser en un complexe documentaire. L'écrit était d'abord au cœur du dispositif administratif mis en place par le seigneur de Montperroux en ce qu'il contribuait à la conservation de son patrimoine. Afin de préserver ses héritages et de garantir la réalisation de ses contrats, Philippe de Bourbon avait soin de faire rédiger des actes authentiques. L'inventaire dénombre ainsi pas moins de 123 transactions signées par 48 personnes différentes. Si 18 le sont sous seing privé, surtout par des nobles, 105, soit 85 %, ont reçu une signature qui n'est pas celle d'un auteur de l'acte et doit par conséquent le plus souvent correspondre au seing public d'un notaire. Voici Henriet Johannet. L'homme était, on l'a dit, le greffier du bailli de Montperroux lors de la rédaction de l'inventaire, ce qui nous vaut de savoir qu'il était « *clerc* » et « *notaire publique* ». Or, il est aussi le signataire de trois « *obligiés* » enregistrés dans un « *papier* » de créances. Philippe de Bourbon sollicitait donc d'abord l'écrit pour sa valeur probatoire.

Fig. 11 : signature du notaire Henriet Johannet à la fin de l'inventaire de 1491. La signature est d'une autre encre et d'une autre plume. (AN, K 2370, n° 20, f° 32 v°).



L'inventaire après décès de 1491 : l'administration

31. ADCO, B II 510 (1476), f° 216 v°.

32. ADCO, B II 515 (1442), f° 137, B II 516 (1451), f° 14, et B II 517 (1461), f° 15.

Au-delà cependant, il l'utilisait pour assurer la bonne gestion de sa fortune, employant des administrateurs qui avaient pour mission d'exploiter les ressources tout en produisant des documents de gestion privés. Au plus près du seigneur et de son épouse, il y avait d'abord plusieurs clercs ou secrétaires – sans que l'on puisse préciser s'ils étaient employés de concert ou successivement. Ils étaient choisis parmi les prêtres des environs, à l'image de Guillaume Rousseau, chargé de missions de confiance par les époux puis procureur d'Antoinette de Bazarnes après la mort de son mari, et parmi les notaires aux services desquels l'on recourait par ailleurs. Pour preuve, l'inventaire mentionne « *une feuille de papier en laquelle est escript "la charge que Henriet Johannet prit pour faire l'autel de Bourbon"* » ainsi qu'« *une Passion escripte de la main de Henriet Johannet* », qui témoigne des services rendus par l'homme de loi à Philippe de Bourbon. Une figure se dégage plus nettement que les autres, c'est celle de Jehan Lochin. L'homme semble avoir été partout. Il ne signe pas moins de 38 actes, sans doute en tant que notaire, mais révélant aussi par là sa présence continue auprès du seigneur de Montperroux. Il paraît tenir certains des livres de compte, comme le « *papier du chastel de bestel* », dont on reparlera. Il « *escriit de [sa] main* » un « *billet de papier* » dénombrant les pièces de monnaie contenues dans une bourse. Il est nommé receveur de Meilly-sur-Rouvres. Nul doute qu'il était pour son maître un collaborateur précieux.

Dans chaque seigneurie, Philippe de Bourbon et Antoinette de Bazarnes employaient un « *procureur* » ou « *receveur* » qu'ils recrutaient au sein du bas clergé ou parmi leurs propres hommes. La « *lettre d'institution de Guillaume Rousier, receveur de Monperroux, signé de Basarne* » montre ainsi l'embauche d'un officier issu d'une famille de Villaire dont maints membres figurent dans l'inventaire³¹. À côté du « *chastellain de Monperroux* », qui tenait le château et rendait la justice, le receveur se chargeait des rentrées et des dépenses, toutes opérations donnant lieu à la rédaction de « *quictances* » comme celles « *fuissant au proffit de Guillaume Billault du fait de sa recepte de Monperroux* ». Il rendait ensuite bon compte, comme le montre le « *papier pour recevoir la reste de l'an LXXV que messire Berthier devoit recevoir tout à Monperroux et n'a receu que une partie de l'argent dont il a tenu compte* ». L'administration des autres seigneuries ne différait guère de celle de Montperroux, comme le montre l'inventaire pour La Roche-en-Brenil, où l'on repère plusieurs receveurs agissant pour les seigneurs successifs, de Jehanne de Ternant à Jehan de Dio, le prêtre Guy Perrin, le serf de Romeneau Thomas Lechat, le serf affranchi de La Roche Louis Le Gros, ou encore Arthur Courtot, que l'inventaire éclaire si bien³². Tous rendaient de leur activité des comptes qui étaient ouïs, « *cloux* » et « *arrestés* » par des auditeurs comme ce Jehan Pillot que l'on voit signer « *ung compte de Thomas Lechat* ».

Forts du service de ces officiers et de l'emploi de ces méthodes administratives éprouvées, Philippe de Bourbon pouvait gérer de façon efficace et profitable ses domaines et sa fortune. Pour en prendre la mesure, l'inventaire mobilier possède de riches potentialités, mais aussi quelques limites. Il montre bien que les avoirs du seigneur se décomposaient en trois grands ensembles : le patrimoine foncier, surtout les seigneuries ; les investissements mobiliers profitables, tels que les rentes et les baux à cheptel, et les valeurs thésaurisées, objets de luxe ou monnaies. Mais il n'inventorie pas les biens immobiliers, qui ne sont connus que par les documents recensés et ne sont pas évalués. Dès lors, il ne permet pas de réaliser une étude quantitative de la structure globale de la fortune du défunt. Mettons donc de côté la thésaurisation, qu'elle prenne la forme des bourses bien remplies ou des bijoux, robes ou incunables, qui sont certes bien présents, sans toutefois trahir un luxe inconsidéré : elle a déjà été étudiée ci-dessus. Renonçons aussi à établir le poids relatif de chaque composante de la fortune dans la richesse totale. Et tâchons de comprendre la composition des avoirs productifs du défunt.

Les terres étaient les principaux biens que celui-ci s'attachait à déterminer. Sans se pencher sur les « *chevances* » tenues du chef d'Antoinette de Bazarnes, qui ne sont pas éclairées par l'inventaire, on voit que Philippe de Bourbon possédait à sa mort un bel archipel de seigneuries dans le sud-ouest de la Bourgogne et dans le Bourbonnais. Dans le bailliage d'Autun, il jouissait de la seigneurie châtelaine de Montperroux, que renseignent les papiers identifiés comme formant le fonds de cette terre. Tenue en fief de l'évêque d'Autun, elle était depuis longtemps le principal domaine de la famille, s'étendant non sans discontinuité sur les finages des communes actuelles de Grury, Marly-sous-Issy ou encore Cressy-sur-Somme. Le « *fief de Monperroux* » était d'autant plus beau que le défunt l'avait consolidé en menant une politique d'acquisitions foncières, dont témoignent les 16 « *lettres d'acquest* » inventoriées, et en engageant des efforts de restauration des droits seigneuriaux, si l'on en croit « *la commission du terrier de ceans* » – efforts qui n'avait cependant pas abouti en 1491 puisque ce terrier ne figure pas dans l'inventaire. Dans le Bourbonnais, il tenait du chef de sa femme la seigneurie d'Estrée. Il possédait encore dans le bailliage d'Auxois la belle seigneurie de La Roche-en-Brenil et ses dépendances de Vernon, Romeneau, Clermont et Bierre-en-Morvan. Enfin, il avait acquis d'autres fiefs en Auxois, en particulier à Chazelle-l'Écho, Rouvres-sous-Meilly et Meilly-sur-Rouvres. En revanche, si l'on en croit le paquet intitulé « *vandue de Soligny* », il avait cédé la terre de Soligny-les-Étangs après en avoir hérité à la mort de Miles de Bourbon, soucieux sans doute de ne pas s'encombrer d'une terre située en Champagne à plus de 200 km de Montperroux.

L'inventaire après décès de 1491 : l'administration

33. SCHNAPPER (Bernard), *Les rentes au XVI^e siècle. Histoire d'un instrument de crédit*, Paris, SEVPEN, 1957.

34. MORICEAU (Jean-Marc), *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 2005, p. 47 et sq.

35. MASSON (Pierre), *Le bail à cheptel d'après les actes notariés bourguignons du XIV^e jusqu'à la première moitié du XV^e siècle*, in : *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. II, 1935, p. 77-140.

Si la conservation des seigneuries était au cœur des préoccupations de Philippe de Bourbon, celui-ci n'en détenait pas moins des valeurs mobilières se montant à près de 3 000 francs et se répartissant entre des rentes constituées et des créances engendrées tant par des prêts et des baux à cheptel que par des retards de paiement de tenanciers ou de débiteurs. Les rentes étaient peu nombreuses, mais formaient d'importants avoirs, à l'image de cette vente pour le prix de 500 francs par le procureur de Jacques de Traves, seigneur de La Porcheresse, de 20 francs de rente assis sur cette terre. Rappelons qu'au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, la rente constituait un important instrument de crédit à la portée de ceux qui, comme ce Jehan de La Croisette possessionné à Grury, étaient en mesure de « *chargier* » leurs « *heritaiges* », tandis que pour qui avait de l'argent à investir, elle représentait un placement sûr et rémunérateur³³. En tout, ce sont 14 rentes qui sont inventoriées, provenant tantôt d'héritages, comme les « *lettres de vandition de certaine rente que feu maistre Arthus de Bourbon avoit vandue a Monseigneur d'Illain* » ou la rente de 50 livres estevenant sur la saunerie de Salins que possédait déjà Girard de Bourbon, tantôt de placements de Philippe de Bourbon lui-même, comme cette « *lettre en papiers par laquelle Clement et Anthoine Daron vandent audit feu seigneur XIII frans de rente pour II^c frans* ». Elles assuraient à celui-ci un confortable revenu, sans doute supérieur à 200 francs ; et ce dans le respect des prescriptions canoniques visant à éviter l'usure, puisque le rapport entre capital engagé et rente servie variait entre 4 et 6,67 %, niveau bien inférieur au taux de 10 % généralement pratiqué en Bourgogne au début du XV^e siècle. En outre, ces rentes restaient rachetables, comme en témoigne le « *rémeré* » de Jacques de Traves. Philippe de Bourbon n'avait quant à lui aucune rente à acquitter, ayant même racheté celles dont il avait hérité. Il faisait donc preuve dans son train de vie d'une grande modération.

C'est pourquoi il pouvait pratiquer une activité de crédit dont l'inventaire semble révéler qu'elle était pour lui la part de l'investissement lucratif. Il concédait d'abord des baux à cheptel à ses tenanciers ou à d'autres paysans, qui devaient lui permettre d'obtenir des rendements de 10 à 30 % par an du capital engagé, notamment s'ils s'orientaient vers l'embouche des bovins destinés à la boucherie³⁴. Le bail à cheptel consistait dans le prêt d'un capital (« *chastel* ») représenté par des bêtes mais évalué en argent. Il donnait donc naissance à une « *obligation* » qui devait être remboursée *in fine*. Pendant la durée du bail, profits et pertes étaient partagés, en général par moitié, entre le bailleur et le cheptelier, comme en témoignent les « *bestes prises de craist* » par Philippe de Bourbon, ou le cas isolé de « *decreaist* » entraînant une réduction du capital à rembourser³⁵. Pour bien gérer ses contrats, Philippe de Bourbon les faisait consigner dans un « *papier du chastel de bestel* » soigneusement tenu à jour ; les nouvelles « *obligations* » étaient enregistrées, les remboursements

partiels de capital indiqués par des « *solvit* », et les comptes des chepteliers qui avaient acquitté toutes leurs dettes annulés – ce qui explique que de nombreux feuillets du « *papier* » ne soient pas mentionnés dans l’inventaire. Au total, c’était un capital de plus de 500 francs qui en 1491 était détenu par le bailleur ; pour son meilleur profit et, une fois encore, dans la plus parfaite légalité, puisque le bail à cheptel n’était pas un prêt à intérêt, mais une forme de commende impliquant un intéressement à l’évolution du capital, fût-elle négative.

Encore le bail à cheptel n’était-il que l’une des formes du crédit que Philippe de Bourbon offrait à ses manants. Le « *viel papier de debtes escript dessus “obligiez de Monperroux des debtes de l’an LXXIX et depuis”* » et le « *papier couvert en parchemin sur lequel est escript “papier d’obligiez”* », manifestement ouvert à la suite du premier, montrent qu’il leur octroyait des prêts d’argent et des délais de paiement pour leurs redevances. Ces deux registres comportaient en tout 64 articles représentant quelque 190 francs de créances détenues sur des habitants des environs de Grury, comme Montpalais, le Soulier ou Cierge. Il est peu probable que ces formes de crédit aient porté intérêt, puisque le seigneur avait par ailleurs soin d’éviter l’usure. En fait, on peut penser que si pour une part Philippe de Bourbon avait dû être contraint de concéder ces « *obligiés* » par suite des difficultés rencontrées par ses hommes et tenanciers, il devait aussi y trouver son compte dans la mesure où ces dettes lui permettaient de renforcer son emprise sur les paysans et de les retenir sur ses terres, sans s’engager dans une « *réaction seigneuriale* » trop brutale et conflictuelle. Ainsi, en 1491, un homme comme Jehan Chevalier de Senellier, qui avait déjà contracté en 1479 avec son père une obligation de 35,5 fr. qu’il avait si péniblement remboursée que « *feu Monseigneur les en a[vait] tenus quictes* », pouvait être engagé vis-à-vis de celui-ci au titre d’une obligation de quatre bichets de seigle et d’un bail à cheptel d’une valeur de 10 fr. 3,5 gros.

Retirant manifestement de substantiels profits de ses investissements, Philippe de Bourbon pouvait enfin « rendre service » à ses congénères dans le besoin. Quelques prêts spectaculaires se relèvent en effet dans l’inventaire, comme ces « *lettres obligiez blanc signez, le tout servant a Philippe de Bourbon pour II^C frans qu’il a prestés à madame de Villernoul et à Aubert de Jaucourt son filz le XX^e jour de juillet mil III^C III^{XX} et VII le premier paiement à la Saint-Jehan mil III^C III^{XX} et huit* », cet « *obligié de Oliviers de Lamarche de XXV escuz signé de son saing* » ou encore cette « *obligation en papier de monseigneur de Ternant de III^C frans, signé Patin et Lochin* ». Les sommes en jeu, on le voit, n’avaient rien de commun avec celles engagées auprès des paysans ! Elles devaient permettre à Philippe de Bourbon de tenir certains de ses amis et affins par la bourse.

L’inventaire après décès de Philippe de Bourbon ne révèle pas un « *gentilhomme chef d’entreprise* »³⁶. Il montre plutôt le défunt comme un propriétaire

36. CONSTANT (Jean-Marie), *La noblesse française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1994.

L'inventaire après décès de 1491

terrien soucieux de préserver le niveau de ses revenus fonciers et comme un rentier gérant sa fortune de façon sobre et rigoureuse en se gardant de sombrer dans le péché. Mais au-delà de ces caricatures, il fait aussi apparaître un seigneur adepte des pratiques administratives les plus efficaces et les mieux rodées à l'épreuve de la crise des années 1350-1450, pratiquant des investissements profitables et conscient des extraordinaires potentialités de l'écrit. Si l'on peut rencontrer au gré des feuillets de l'inventaire des exemples de grands seigneurs aux abois obligés d'engager leurs seigneuries les plus chères pour obtenir quelques centaines de francs, Philippe de Bourbon offre quant à lui l'exemple d'une certaine modernité.

Bibliographie générale

BARTIER (John), *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1955-1957, 2 t.

BAURMEISTER (Ursula) *et al.*, *Catalogue des Incunables : CIBN*, Paris, Bibliothèque nationale, 1981-2006. 2 tomes.

BOMPAIRE (Marc), DUMAS (Françoise), *Numismatique médiévale : monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, Brépols, 2000.

BOUSMAR (Éric) SOMME (Monique), Femmes et espaces féminins à la cour de Bourgogne au temps d'Isabelle de Portugal (1430-1471), in : *Das Frauenzimmer, die Frau bei Höfe in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Jan Thorbecke Verlag, Stuttgart, 2000, p. 47-73.

BOUSSEMANNE (Bernard), JOHAN (Frederique), Van HOOREBEECK (Céline), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la bibliothèque royale de Belgique*, Turnhout, Brépols, 4 vol, 2000-2009.

BRUNET (Gustave), *La France littéraire au XV^e siècle, ou catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500*, Paris, Franck, 1865.

BRUNET (Jacques-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livre*, 5^e édition, Paris, Firmin Didot, 1860, 6 vol ; supplément en 1870 ; rééd. Genève, Slatkine Reprint, 1990.

CIANI (Louis), *Les monnaies royales françaises, de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, s.n., 1926.

CONSTANT (Jean-Marie), *La noblesse française aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, Hachette, 1994.

DAY (John), *Études d'histoire monétaire, XI^e-XIX^e siècle*, Lille, P.U.L., 1984.

DUMAY (Gabriel), Guyard de Pontailler, chevalier de la toison d'or... in : *Mémoires de la société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. 27, 1912, p. 304-308, 394-399 et 432-433

GAY (Victor), *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, Librairie de la société bibliographique, 1887.

HASENOHR (Geneviève), ZINK (Michel), *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1994.

JEANNET (André), *Glossaire du langage populaire de Saône-et-Loire (XIV^e-XIX^e s.)*, s.n., Saint-Gengoux-de-Scissé, 1996.

JOLIVET (Sophie), *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne : costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*. Thèse d'histoire sous la dir. de Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003.

LAFAURIE (Jean), *Les monnaies des rois de France, t. 1 : Hugues Capet à Louis XII*, Paris, E. Bourgey, 1951.

LORCIN (Marie-Thérèse), Les inventaires de châteaux : réflexions sur une source, *in* : *Le château médiéval, forteresse habitée*, s. dir. Jean-Michel Poisson, Paris, MSH, 1992, p. 15 à 20.

MASSON (Pierre), Le bail à cheptel d'après les actes notariés bourguignons du XIV^e jusqu'à la première moitié du XV^e siècle, *in* : *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. II, 1935, p. 77-140

MORARD (NICOLAS), Monnaies à Fribourg et à Genève au XV^e siècle, *in* : Day (John), *Études d'histoire monétaire, XII^e-XIX^e siècle*, Lille, P.U.L., 1984, p. 295-335.

MORICEAU (Jean-Marc), *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 2005.

NOBLET (Julien), *En perpétuelle mémoire : collégiales castrales et saintes chapelles à vocation funéraire en France (1450-1560)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

PEIGNOT (Gabriel), *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XV^e siècle*, Dijon, V. Lagier, 1841.

PIPONNIER (Françoise), *Costume et vie sociale à la cour d'Anjou, XIV^e-XV^e siècles*, Paris-Lahaye, Mouton, 1970.

ROY (Claude), Inventaire des biens de Philippe de Bourbon seigneur de Montperroux (1491), *in* : *Échos du passé*, n° 57, 1986, p. 10 à 32.

SCHNAPPER (Bernard), *Les rentes au XVI^e siècle. Histoire d'un instrument de crédit*, Paris, SEVPEN, 1957.